

2^e Kimicimui, âgé de 41 ans cultivateur demeurant au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

N^o 208

Enquête concernant le sieur Torgta, portant le n^o 339 des revendications.

N^o 339 des revendications

Ces jours, neuf mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^{er} Guri, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant à Atihen qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Moto pu appartient à Benta qui la tient de son défunt père décédé depuis quelques années sans laisser d'autres héritiers. »

2^e Kimicimui, âgé de 41 ans, cultivateur demeurant au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

[Signature]

[Signature]

[Signature]

N^o 209

Enquête concernant le sieur Benta portant le n^o 340 des revendications.

N^o 340 des revendications

Ces jours, neuf mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^{er} Guri, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant à Atihen qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« Je sais que la terre Hekena a appartenu au père de la femme « bahratuppu, mais est homme l'a changée contre un cheval avec son « harnachement, au père adoptif de Benta. A sa mort cette homme a « donné la terre ^{terre} son fils adoptif le sieur Benta qui en jouit sans trouble « depuis cette époque, c'est à dire depuis 8 ans environ. »

2^e Kimicimui, âgé de 41 ans, cultivateur demeurant au même lieu nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

[Signature]

[Signature]

[Signature]

Atihou qui, après serment prêté, nous a déclaré:



« La terre Oehinaka appartenait à Oekhouotapi qui en jouissait avant sa mort depuis au moins 40 ans.

« La femme Omeinta veuve et le sieur Vaianui veuve en sont les seuls héritiers. »

2^e Cahave, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant à Oriohae après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

 G. Goussier 

N^o 213

Enquête concernant le sieur Caipititkino, portant le n^o 345 des revendications.

Ces jours, mois, années, heures, minutes et secondes, ont comparu:



1^o Cohotona, âgé de 60 ans, cultivateur demeurant à Atihou qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Koomahu appartient à Caipititkino qui la tient de sa mère décédée depuis longtemps sans laisser d'autre héritier et en jouit sans trouble depuis 40 ans. »

2^o Caipitotika, âgé de 42 ans, cultivateur au même lieu après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

 G. Goussier 

N^o 214

Enquête concernant le sieur Caipititkino, portant le n^o 346 des revendications.

Ces jours, mois, années, heures, minutes et secondes, ont comparu:

1^o Cohotona, âgé de 60 ans, cultivateur demeurant à Atihou qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« Caipititkino possède la terre Ratin depuis au moins 40 ans, cette terre lui vient de sa défunte mère dont il est le seul héritier. »


2^o Caipitotika, âgé de 42 ans, cultivateur au même lieu

après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.



M. Goussier  

N^o 215

Enquête concernant le sieur Caputokka, portant le n^o 347 des revendications

Ces jours-hui, neuf mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Evocan, âgé de 37 ans, cultivateur demeurant à Atihou qui, après serment prêté, nous a déclaré:


« Caputokka fait de la terre Mahinataha depuis au moins 40 ans, cette terre lui vient de sa défunte mère dont il est l'unique héritier »

2^o Cui, âgé de 40 ans, cultivateur au même lieu nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission



M. Goussier  

N^o 216

Enquête concernant la femme Aepu, portant le n^o 348 des revendications.

Ces jours-hui, neuf mai mil neuf cent quatre ont comparu:

1^o Matahetu, âgé de 39 ans, cultivateur demeurant à Atihou qui, après serment prêté, nous a déclaré:



« La terre Matahetu appartenait depuis longtemps à Hoamma « mari d'Aepu. J'ai entendu dire que les nommés Vacakanki et Nathalie « avaient renoncé à leurs droits sur cette terre. »

2^o Cui, âgé de 40 ans, cultivateur au même lieu après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission



M. Goussier  

N^o 347 des revendications

N^o 348 des revendications

N^o 217

N^o 349 des revendications

Enquête concernant le lieu Mohovahi, portant le n^o 349 des revendications.

Cesant'hui, neuf mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Cavatini, âgé de 42 ans, cultivateur demeurant à Atihou qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« Le nom Pamaehitu possédait la terre ci-dessus longtemps avant de mourir. Les nommés 1^o Mohovahi, 2^o Taheta, 3^o Houtini, 4^o Puaopua, 5^o Otkaiha (côlle), et 6^o Teukihira, tous enfants de Pamaehitu possèdent de cette terre depuis la mort de leur père. »

2^o Pukokha, âgé de 26 ans, cultivateur demeurant au même lieu nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

G. Geoff. Elly *Kaltambak*

N^o 218

N^o 350 des revendications

Enquête concernant le lieu Epipitikiro, portant le n^o 350 des revendications.

Cesant'hui, neuf mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Meikano, âgé de 50 ans, cultivateur demeurant à Atihou qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« Epipitikiro possède la terre Haana depuis très longtemps. Elle lui vient de sa défunte mère dont il est l'unique héritier. »

2^o Kauputoka, âgé de 64 ans environ, cultivateur au même lieu, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

G. Geoff. Elly *Kaltambak*

N^o 219

N^o 351 des revendications

Enquête concernant la femme Vachin, portant le n^o 351 des revendications.

Cesant'hui, neuf mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Caipitikiro, âgé de 50 ans cultivateur demeurant à Atihou qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« J'ai toujours considéré le défunt Kaomua comme propriétaire »

« de la terre Houstawa sur laquelle il avait un troupeau de bœufs, et je
« n'ai jamais entendu dire que Ceapua avait ses droits sur cette terre ».

2^e Matahotu, âgé de 19 ans, cultivateur au même lieu
après serment prêté, nous a déclaré :

« Mon père était gardien en troupeau de bœufs paissant sur
« la terre Houstawa et il était payé par Hoamma et non par le
« nom Ceapua qui n'a aucun droit sur cette terre ».

Cette enquête, faite sous la forme administrative a été
close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

de Crosvilley H. H. H. H.

N^o 220

Enquête concernant la femme Mahiaau, portant
le n^o 353 des revendications

N^o 353 des revendications

Ces jours, neuf mai mil neuf cent quatre, ont
comparu :

1^o Caratunumui, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant
à Atualua qui, après serment prêté, nous a déclaré :

« La terre Vaitari appartient à la femme Mahiaau qui la
« tient de son défunt mari et en jouit sans trouble depuis 10 ans ».

2^o Kavei, âgé de 40 ans, cultivateur au même lieu après
serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la
précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a
été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission.

de Crosvilley H. H. H. H.

N^o 221

Enquête concernant la femme Mahiaau, portant
le n^o 354 des revendications

N^o 354 des revendications

Ces jours, neuf mai mil neuf cent quatre, ont
comparu :

1^o Caratunumui, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant
à Atualua qui, après serment prêté, nous a déclaré :

« La terre Vaispo appartient à la femme Mahiaau qui la
« tient de son défunt mari décédé sans autre héritiers et en jouit sans
« trouble depuis 10 ans ».

2^o Kavei, âgé de 40 ans, cultivateur au même lieu
après serment prêté, nous a fait une déclaration
confirmant la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.
Les membres de la Commission

~~M. G...~~ G. P. P. H. K...

N^o 222

Enquête concernant le ruisseau Kavei, portant le n^o 355 des revendications.

Cependant'hui, neuf mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Kibi, âgé de 43 ans, cultivateur demeurant à Atihou qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Vairhakata, appartenant à Kavei et à son frère lulu qui la tiennent de leur défunte mère et en jouissent depuis longtemps. »

2^o Cavatini, âgé de 61 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

~~M. G...~~ G. P. P. H. K...

N^o 223

Enquête concernant le ruisseau Kavei, portant le n^o 356 des revendications.

Cependant'hui, neuf mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Kibi, âgé de 43 ans, cultivateur demeurant à Atihou, qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Capunuche appartient à Kavei et à son frère lulu qui la tiennent de leur défunte mère et en jouissent sans trouble depuis longtemps. »

2^o Cavatini, âgé de 61 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

~~M. G...~~ G. P. P. H. K...

N^o 355 des revendications

N^o 356 des revendications

N^o 224

N^o 357 des revendications

Enquête concernant le sieur Kavei portant le
n^o 357 des revendications.

Ces jours'hui, neuf mai mil neuf cent quatre, ont com-
paru:

1^o Kibi, âgé de 43 ans, cultivateur demeurant à Atihou
qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Ahwa nise à Atuatua appartient à Kavei et
« à son père Ouhu qui la tiennent de leur défunte mère et
« en jouissent paisiblement depuis longtemps. »

2^o Cavatini, âgé de 42 ans, cultivateur au même
lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration
confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative
a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission



G. Croffiller

Waltambach

N^o 225

N^o 358 des revendications

Enquête concernant le sieur Kavei, portant le
n^o 358 des revendications

Ces jours'hui, neuf mai mil neuf cent quatre, ont com-
paru:

1^o Kibi, âgé de 43 ans, cultivateur demeurant à Atihou
qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Otouini nise à Atuatua appartient à Kavei
« et à son père Ouhu qui la tiennent de leur défunte mère et
« en jouissent sans contestation depuis longtemps. »

2^o Cavatini, âgé de 42 ans, cultivateur au même
lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration
confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a
été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission



G. Croffiller

Waltambach

N^o 226

N^o 359 des revendications

Enquête concernant la femme Ginitchetu
portant le n^o 359 des revendications

Ces jours'hui, six mai mil neuf cent quatre, ont com-
paru:

1^o Eueau, âgé de 37 ans, cultivateur demeurant à Atihou
qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre behaakna appartient depuis longtemps à la
« femme binitchetu qui la tient de son défunt père dont elle est
« l'unique héritière. »

2^e Gni, âgé de 40 ans, cultivateur au même lieu,
après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant
la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative
a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

 M. Grosfilleu Kallambouff

N^o 227

N^o 360 des revendications

Enquête concernant la femme binitchetu, portant
le n^o 360 des revendications.

Ce jour d'hui, six mai mil neuf cent quatre, ont
comparu:


1^{er} Ewean, âgé de 37 ans, cultivateur demeurant à
atihen qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Teacerepo appartient à la femme binitchetu,
« qui la tient de sa mère adoptive décédée sans héritier et en a la pos-
« session effective depuis plus de 15 ans. »

2^e Gni, âgé de 40 ans, cultivateur au même lieu, après
serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la
précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a
été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

 M. Grosfilleu Kallambouff

N^o 228

N^o 361 des revendications

Enquête concernant le sieur Pesante, portant
le n^o 361 des revendications.


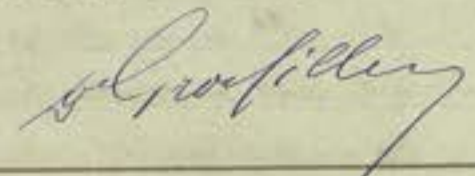

Ce jour d'hui, six mai mil neuf cent quatre, ont
comparu:

1^{er} Kairunui, âgé de 35 ans, cultivateur demeurant
à atihen qui, après serment prêté nous a déclaré:

« J'ai connu le sieur boliputoka, décédé au communément de l'année,
« la terre Popukawa nie à anaho lui appartenait depuis très longtemps
« et il n'a pas laissé d'autre héritier que son veuve le sieur Pesante. »

2^e Harukema, âgé de 30 ans, cultivateur au même
lieu nous a fait une déclaration confirmant en tous
points la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.
Les membres de la Commission

 M. G. G. G.  M. Grosfillery  M. Hattambach

N^o 229

Enquête concernant le sieur Pesante portant le n^o 362 des revendications.

Ces jourd'hui, six mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Vaiani, âgé de 35 ans, mutai-courrier demourant à Atihou qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« J'ai connu le sieur Bohiputoka décédé au commencement de l'année; la terre Tcheli-Pinatini mise à Anaho lui appartenait depuis longtemps. Il n'a pas laissé d'autre héritier que son neveu, le sieur Pesante. »

2^o Hrukema, âgé de 30 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.
Les membres de la Commission

 M. G. G. G.  M. Grosfillery  M. Hattambach

N^o 230

Enquête concernant le sieur Pesante portant le n^o 363 des revendications.


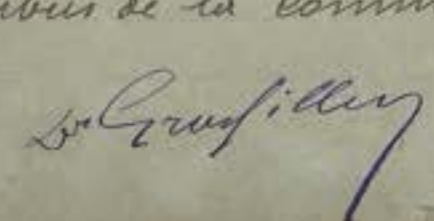
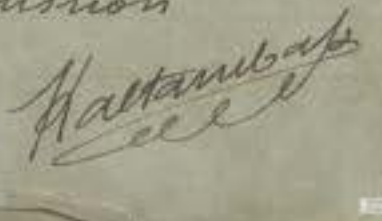
Ces jourd'hui, six mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Vaiani, âgé de 35 ans, mutai-courrier demourant à Atihou qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« J'ai connu le sieur Bohiputoka décédé dans le commencement de l'année; la terre Paekeho lui appartenait depuis longtemps; il n'a pas laissé d'autre héritier que son neveu le sieur Pesante. »

2^o Hrukema, âgé de 30 ans, cultivateur au même lieu après serment prêté nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.
Les membres de la Commission

 M. G. G. G.  M. Grosfillery  M. Hattambach

N^o 362 des revendications

N^o 363 des revendications

N^o 231

N^o 364 des revendications

Enquête concernant le sieur Ah-Wan (Lien) portant le n^o 364 des revendications.

Ces jourd'hui, six mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Vaianui, âgé de 35 ans, cultivateur demeurant à Atihou qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« J'ai connu Bohiputaha, qui est décédé au commencement de l'année, je sais que la terre Otovaidio lui appartenait depuis longtemps et qu'il a donné cette terre au sieur Ah-Wan (Lien), en paiement d'une dette. »

2^o Hunkena, âgé de 30 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et ans que dessus.

Les membres de la Commission



Prosperille Hattambaf

N^o 232

N^o 365 des revendications

Enquête concernant le sieur Cimran, portant le n^o 365 des revendications

Ces jourd'hui, six mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Teatama, âgé de 76 ans, cultivateur demeurant à Atihou qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Voehia me à Atihou appartenant à Cimran qui la tient de son défunt père dont il est l'unique héritier et en fait depuis longtemps, sans trouble. »

2^o Eukacimui, âgé de 37 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et ans que dessus.

Les membres de la Commission



Prosperille Hattambaf

N^o 233

N^o 366 des revendications

Enquête concernant le sieur Ceatsoa, portant le n^o 366 des revendications.

Ces jourd'hui, six mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Caichitu âgé de 46 ans, cultivateur demeurant à


Atihen qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Minnapiu appartient à Beakova qui la tient de son défunt père dont il est l'unique héritier et en jouit sans trouble depuis longtemps. »

2^e Kinnicimui, âgé de 47 ans cultivateur au même lieu, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

 M. G. G. G.  Prosperille Kalkanbaf

N^o 234

Enquête concernant le sieur Beakova portant le n^o 367 des revendications.

Ces jours-hui, dix mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^{er} Coichitu, âgé de 46 ans, cultivateur demeurant à Atihen qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Manini sise à Atihen appartient à Beakova qui la tient de son défunt père dont il est l'unique héritier et en a la possession effective depuis longtemps. »

2^e Kinnicimui, âgé de 47 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

 M. G. G. G.  Prosperille Kalkanbaf

N^o 235

Enquête concernant le sieur Beakova, portant le n^o 368 des revendications.

Ces jours-hui, dix mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^{er} Coichitu, âgé de 46 ans, cultivateur demeurant à Atihen qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Quamin sise à Atihen appartient à Beakova qui la tient de son défunt père dont il est l'unique héritier et en a la possession effective depuis longtemps. »

2^e Kinnicimui, âgé de 47 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration

N^o 367 des revendications

N^o 368 des revendications

confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

~~M. G...~~

M. Crosville Halmabak

N^o 236

N^o 369 des revendications

Enquête concernant le nom Ceaksoa portant le n^o 369 des revendications.

Ces jourd'hui, six mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Taichita, âgé de 46 ans, cultivateur demeurant à Aihun qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Haïée appartient à Ceaksoa qui la tient de son défunt père car il est l'unique héritier et en jouit sans trouble depuis longtemps. »

2^o Kimieini, âgé de 47 ans, cultivateur au même lieu après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

~~M. G...~~

M. Crosville

Halmabak

N^o 237

N^o 370 des revendications

Enquête concernant le nom Ceaksoa portant le n^o 370 des revendications.

Ces jourd'hui, six mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Taichita, âgé de 46 ans, cultivateur demeurant à Aihun qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Vakakohitta appartient à Ceaksoa qui la tient de son défunt père car il est l'unique héritier et en jouit depuis longtemps. »

2^o Kimieini, âgé de 47 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

~~M. G...~~

M. Crosville

Halmabak

N^o 238

N^o 371 des revendications

Enquête concernant le sieur Teakooa portant le
n^o 371 des revendications

Ces jourd'hui, six mai mil neuf cent quatre, ont com-
paru:

1^o Baichitu, âgé de 46 ans, cultivateur demeurant à
Atihou qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre bahakia sise à Atihou appartenant à Teakooa
qui la tient de son défunt père dont il est l'unique héritier et en
a fait depuis longtemps. »

2^o Kimicimui, âgé de 47 ans, cultivateur au même
lieu après serment prêté, nous a fait une déclaration
confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative
a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

 G. Crocifiller  H. Hattambach

N^o 239

N^o 372 des revendications

Enquête concernant le sieur Teakooa portant le
n^o 372 des revendications.

Ces jourd'hui, six mai mil neuf cent quatre, ont
comparu:

1^o Baichitu, âgé de 46 ans, cultivateur demeurant à
Atihou qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Baves appartenant à Teakooa qui la tient de son
défunt père dont il est l'unique héritier et en fait depuis très
longtemps. »

2^o Kimicimui, âgé de 47 ans, cultivateur au même
lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration
confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative
a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

 G. Crocifiller  H. Hattambach

N^o 240

N^o 373 des revendications

Enquête concernant le sieur Teakooa portant
le n^o 373 des revendications.

Ces jourd'hui, six mai mil neuf cent quatre, ont
comparu:

1^o Baichitu, âgé de 46 ans, cultivateur demeurant à
Atihou qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Hitiini me à Atihou appartient à Teakasa et
« la tient de son défunt père dont il est l'unique héritier et en jouit
« paisiblement depuis longtemps. »

2^e Kiricimui, âgé de 47 ans, cultivateur au même
lieu après serment prêté, nous a fait une déclaration et
confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative
a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

~~M. G. G.~~ G. G. G. Kallambaf

N^o 241

Enquête concernant le sieur Cohetane portant
le n^o 374 des revendications.

N^o 374 des revendications

Ces jours, six mai mil neuf cent quatre, ont
composé :

1^o Meihano, âgé de 50 ans, cultivateur demeurant
à Atihou qui, après serment prêté, nous a déclaré :

« La terre Bahassa appartient à Cohetane qui en la
« possède effective depuis 16 ans. »

2^o Coipitikiro, âgé de 50 ans, cultivateur au
même lieu nous a fait, après serment prêté, une dé
claration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative
a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

~~M. G. G.~~ G. G. G. Kallambaf

N^o 242

Enquête concernant le sieur Cohetane por
tant le n^o 375 des revendications

N^o 375 des revendications

Ces jours, six mai mil neuf cent quatre, ont
composé :

1^o Meihano, âgé de 51 ans, cultivateur demeurant
à Atihou qui, après serment prêté, nous a déclaré :

« La terre Bahakemi appartient à Cohetane qui la
« tient de sa défunte mère et en a la possession effective depuis
« plus de 10 ans. »

2^o Coipitikiro, âgé de 50 ans, cultivateur au
même lieu, après serment prêté, nous a fait une
déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative

a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

~~M. J. G.~~ *W. G. Ross*

Waltambak

N^o 243

Enquête concernant la femme Hoiakoke portant le n^o 376 des revendications.

376 des revendications.

Ces jourd'hui, six mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Caichite, âgé de 46 ans, cultivateur demeurant à Atihou qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre formée des trois lots dits: Papasa, Gohian et Tepraterahate, appartient à la femme Hoiakoke qui la tient de sa défunte mère Matamanihii dont elle est l'unique héritière et en jouit depuis longtemps. »

2^o Kimicinni, âgé de 47 ans, cultivateur au même lieu, nous a fait, après serment prêté, une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

~~M. J. G.~~

W. G. Ross

Waltambak

N^o 244

Enquête concernant la femme Hoiakoke, portant le n^o 377 des revendications

377 des revendications.

Ces jourd'hui, six mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Caichite, âgé de 46 ans, cultivateur demeurant à Atihou qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Hoiakokona appartient à la femme Hoiakoke qui la tient de sa défunte mère dont elle est l'unique héritière et en jouit depuis longtemps. »

2^o Kimicinni, âgé de 47 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

~~M. J. G.~~

W. G. Ross

Waltambak

N^o 245

N^o 378 des revendications

Enquête concernant la femme Haïkotte, portant le n^o 378 des revendications

Cesant'hui, dix mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Taichite, âgé de 46 ans, cultivateur demeurant à Atihou qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Kanyampe appartient à la femme Haïkotte qui la tient de sa défunte mère dont elle est l'unique héritière et en fait usage depuis longtemps. »

2^o Kinnicini, âgé de 47 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission



de Gouffley 

N^o 246

N^o 379 des revendications

Enquête concernant la femme Haïkotte portant le n^o 379 des revendications

Cesant'hui, dix mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Taichite, âgé de 46 ans, cultivateur demeurant à Atihou qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Oritan appartient à la femme Haïkotte qui la tient de sa défunte mère dont elle est l'unique héritière et en fait usage sans trouble depuis longtemps. »

2^o Kinnicini, âgé de 47 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission



de Gouffley 

N^o 247

N^o 380 des revendications

Enquête concernant la femme Haïkotte, portant le n^o 380 des revendications

Cesant'hui, dix mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Taichite, âgé de 46 ans, cultivateur demeurant à Atihou qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Paikaha appartient à la femme Haïkotte qui
« la tient de sa défunte mère dont elle est l'unique héritière et en
« a joui sans trouble depuis longtemps. »

2^e Kimicini, âgé de 47 ans, cultivateur au même
lieu après serment prêté, nous a fait une déclaration con-
firmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été
classée et archivée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

 J. Grosfillon  H. W. Walther

N^o 248

Enquête concernant la femme Haïkotte por-
tant le n^o 381 des revendications.

Ces jours-hui, six mai mil neuf cent quatre, ont
comparu :



1^{er} Baichitu, âgé de 46 ans, cultivateur demeurant
à Oihou qui, après serment prêté, nous a déclaré :

« La terre Taavea appartient à la femme Haïkotte
« qui la tient de sa défunte mère dont elle est l'unique héritière
« et en jouit sans trouble depuis longtemps. »

2^e Kimicini, âgé de 47 ans, cultivateur au même
lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration
confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative
a été classée et archivée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

 J. Grosfillon  H. W. Walther

N^o 249

Enquête concernant le sieur Ah-Won père portant
le n^o 381 des revendications.

Ces jours-hui, six mai mil neuf cent quatre, ont
comparu :

1^{er} Kimicini, âgé de 47 ans, cultivateur demeurant
à Oihou, qui, après serment prêté, nous a déclaré :

« La terre behoovau appartient au sieur Ah-Won père
« qui l'a achetée il y a environ 10 ans et en a la possession ef-
« fective depuis cette époque. »

2^e Baichitu, âgé de 46 ans, cultivateur au même lieu
après serment prêté, nous a fait une déclaration con-
firmant la précédente.

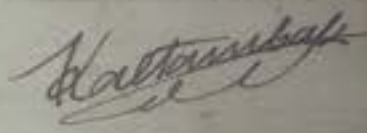
N^o 381 des revendications

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission



G. Gouffier



N^o 250

Enquête concernant le sieur Baheta portant le n^o 383 des revendications.

Ces jours d'hui dix mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Hamkema, âgé de 19 ans, cultivateur demeurant à Atihou qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Anahéi appartient à Baheta qui la tient de son défunt père Comachitu. Je sais qu'un partage à l'amiable a été fait entre les six enfants du dit défunt. »

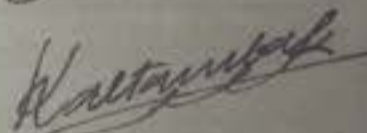
2^o Hokaketu, âgé de 40 ans environ, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission



G. Gouffier



N^o 251

Enquête concernant le sieur Baheta portant le n^o 384 des revendications.

Ces jours d'hui, dix mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Hamkema, âgé de 19 ans, cultivateur demeurant à Atihou qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Anama sise à Anaho appartient à Baheta qui la tient de son défunt père Comachitu. Je sais qu'un partage à l'amiable a été fait entre les six enfants du dit défunt. »

2^o Hokaketu, âgé de 40 ans environ, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission



G. Gouffier



N^o 383 des revendications

N^o 384 des revendications

N^o 252

Enquête concernant la femme Oapru portant
le n^o 385 des revendications

Cesourd'hui, dix mai mil neuf cent quatre, ont
comparu:

1^o Cavatini, âgé de 43 ans, cultivateur demeurant
à Atihou qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La femme Oapru possède la terre Piatofo depuis au
« moins 40 ans. Elle lui vient de son père qui n'a pas laissé
« d'autre héritier... »

2^o Matamui, âgé de 38 ans, cultivateur au même
lieu après serment prêté nous a fait une déclaration
confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative
a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission


Le Procureur Kaitambaf

N^o 253

Enquête concernant la femme Oapru portant le
n^o 386 des revendications

Cesourd'hui, dix mai mil neuf cent quatre, ont com-
paru:


1^o Cavatini, âgé de 43 ans, cultivateur demeurant
à Atihou qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La femme Oapru possède la terre Punahad depuis
« au moins 40 ans; elle lui vient de son défunt père qui
« n'a pas laissé d'autre héritier... »

2^o Matamui, âgé de 38 ans, cultivateur au même
lieu après serment prêté, nous a fait une déclaration
confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative
a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission


Le Procureur Kaitambaf

N^o 254

Enquête concernant la femme Tabiatua, por-
tant le n^o 387 des revendications

Cesourd'hui, dix mai mil neuf cent quatre, ont
comparu:

1^o Ankacimui, âgé de 37 ans cultivateur demeurant
à Atihou qui, après serment prêté, nous a déclaré

N^o 387 des revendications

a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.
Les membres de la Commission

~~1109~~ Prosper Lévy Haltungsberg

N^o 257

Enquête concernant la femme Hoacinni, portant le n^o 390 des revendications.

Ces jours d'hui, six mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Cavatini, âgé de 43 ans, cultivateur demeurant à Atihen qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Anamano appartient à la femme Hoacinni depuis longtemps; elle lui vient de sa défunte mère. Je sais que cette femme a fait un partage à l'amiable avec sa sœur. »

2^o Fivo, âgé de 40 ans cultivateur demeurant à Atlapra, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

~~1109~~ Prosper Lévy Haltungsberg

N^o 258

Enquête concernant la femme Mantchen, portant le n^o 394 des revendications

Ces jours d'hui, six mai mil neuf cent quatre ont comparu:

1^o Omitari, âgé de 44 ans, cultivateur demeurant à Atihen qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Vaiananoo, sise à Anaho appartient à la femme Mantchen qui la tient de son défunt père Polin dont elle est l'unique héritière. »

2^o Vaianui, âgé de 32 ans, cultivateur demeurant au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

~~1109~~ Prosper Lévy Haltungsberg

N^o 394 des revendications

N^o 259

N^o 395 des revendications

Enquête concernant la femme Tahiatutepeu, porteur
le n^o 395 des revendications.

Ces jourd'hui, six mai mil neuf cent quatre, ont
comparu:

1^o Kimicimui, âgé de 46 ans, cultivateur demourant
à Atihenuqui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Kahurai appartient à la femme Tahiatutepeu
à son frère Kauhahua et à sa sœur Bahutapeu. Ils tiennent
« cette terre de leur défunt père et n'ont pas fait le partage. »

2^o Gaichitu, âgé de 47 ans, cultivateur au même
lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration
confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été
close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

~~M. G...~~ G. G. G. H. H. H.

N^o 260

N^o 396 des revendications

Enquête concernant le sieur Tutkacimui porteur
le n^o 396 des revendications.

Ces jourd'hui, six mai mil neuf cent quatre, ont com-
paru:

1^o Eueau, âgé de 37 ans, cultivateur demourant à
Atihenuqui, après serment prêté, nous a déclaré:

« Le sieur Tutkacimui possède la terre bampua depuis 20
« ans. Elle lui vient de son défunt père dont il est l'unique héritier
« et tiers. »

2^o Haitini, âgé de 42 ans, cultivateur au même
lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration
confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative
a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

~~M. G...~~ G. G. G. H. H. H.

N^o 261

N^o 397 des revendications

Enquête concernant le sieur Tutkacimui, porteur
le n^o 397 des revendications.

Ces jourd'hui, six mai mil neuf cent quatre, ont
comparu:

1^o Eueau, âgé de 37 ans, cultivateur demourant à Atihenu-
qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre avatna appartient à Turkacimui qui la tient
« de son défunt père dont il est l'unique héritier et en jouit sans trouble
« depuis 17 ans. »

2^e Haitini, âgé de 41 ans, cultivateur au même lieu
après serment prêté, nous a fait une déclaration confir-
mant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative
a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

 Prosper Lévesque Hattambach

N^o 262

Enquête concernant le sieur Turkacimui por-
tant le n^o 398 des revendications.

N^o 398 des revendications

Ces jours, six mai mil neuf cent quatre, ont
comparu:

1^e Evéau, âgé de 37 ans, cultivateur demeurant à
Atihen qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« Le sieur Turkacimui possède depuis 17 ans la terre
« Upeke. Elle lui vient de son défunt père dont il est l'unique
« héritier. »

2^e Haitini, âgé de 41 ans, cultivateur demeurant au
même lieu, après serment prêté, nous a fait une décla-
ration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative
a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

 Prosper Lévesque Hattambach

N^o 263

Enquête concernant le sieur Caspea, portant le
n^o 399 des revendications.

N^o 399 des revendications

Ces jours, six mai mil neuf cent quatre, ont
comparu:

1^e Kimmicimui, âgé de 47 ans, cultivateur demeurant
à Atihen qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Patiketta appartient à Caspea qui la tient
« de sa défunte mère; je sais que les quatre héritiers de cette femme
« ont fait un partage à l'amiable. »

2^e Caichitu, âgé de 46 ans, cultivateur au même
lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration
confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~M. Goussier~~

Dr. Crosville

Haltambour

N^o 264

Enquête concernant le sieur Ah-Wan (Lion) portant le n^o 400 des revendications.

Ces jours, dix mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Kiricimui, âgé de 47 ans, cultivateur demeurant à Atihou qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Tahaa appartient au sieur Ah-Wan (Lion) qui la tient de sa défunte mère dont il est l'unique héritier et en fait depuis 25 ans. »

2^o Caichite, âgé de 46 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~M. Goussier~~

Dr. Crosville

Haltambour

N^o 265

Enquête concernant le sieur Ah-Wan (Lion) portant le n^o 401 des revendications.

Ces jours, dix mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Kiricimui, âgé de 47 ans, cultivateur demeurant à Atihou, qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Haomotaki appartient au sieur Ah-Wan (Lion) qui la tient de sa défunte mère dont il est l'unique héritier et en fait depuis 25 ans. »

2^o Caichite, âgé de 46 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

~~M. Goussier~~

Dr. Crosville

Haltambour

N^o 400 des revendications

N^o 401 des revendications

N^o 266

N^o 401 des revendications

Enquête concernant le sieur Ah. Wan (Léon) portant
le n^o 401 des revendications

Cesend'hui, six mai mil neuf cent quatre, ont
comparu:

1^o Kimicimui, âgé de 47 ans, cultivateur demeurant
à Atihou qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Haevahake - Haupé appartient au sieur
« Ah. Wan (Léon) qui la tient de sa défunte mère dont il est l'uni-
« que héritier, et en fait depuis 23 ans »

2^o Caichitu, âgé de 46 ans, cultivateur au même
lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration
confirmant la précédente

Cette enquête faite sous la forme administrative
a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

 G. Croffille  H. Humbert

N^o 267

N^o 403 des revendications

Enquête concernant le sieur Ah. Wan (Léon)
portant le n^o 403 des revendications.

Cesend'hui, six mai mil neuf cent quatre, ont
comparu:



1^o Kimicimui, âgé de 47 ans, cultivateur demeurant
à Atihou qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Hana appartient au sieur Ah. Wan (Léon)
« qui la tient de sa défunte mère dont il est l'unique héritier
« et en fait depuis 25 ans »

2^o Caichitu, âgé de 46 ans, cultivateur au même
lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration
confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administra-
tive a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

 G. Croffille  H. Humbert

N^o 268

N^o 404 des revendications

Enquête concernant le sieur Ah. Wan (Léon) portant
le n^o 404 des revendications

Cesend'hui, six mai mil neuf cent quatre, ont
comparu:

1^o Kimicimui, âgé de 47 ans, cultivateur demeurant à
à Atihou qui, après serment prêté, nous a déclaré:

N^o 271

N^o 408 des revendications

Enquête concernant le sieur Bemersino, portant le n^o 408 des revendications.

Cesant'hui, dix mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Kimicini, âgé de 46 ans, cultivateur demeurant à Atihou qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre baluée appartenait à Bemersino lui venant de sa mère. Les autres héritiers au nombre de trois ont eu leur part des biens de la dite femme. »

2^o Balchita, âgé de 47 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

de Crupille

Haltambaf

N^o 272

N^o 409 des revendications

Enquête concernant le sieur Tofur, portant le n^o 409 des revendications.

Cesant'hui, dix mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Taispikikino, âgé de 50 ans, cultivateur demeurant à Atihou qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Kivanni appartenait à la femme Onia décedée depuis 8 ans. Les trois héritiers sont les n^{os} 1^o Tofur, 2^o bitinproko (catharin) et 3^o Coknatoo qui, depuis la mort de leur mère jouissent sans trouble en dit terrain. »

2^o Cohetana, âgé de 60 ans, cultivateur au même lieu après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

de Crupille

Haltambaf

N^o 273

N^o 410 des revendications

Enquête concernant le sieur Hokketeu portant le n^o 410 des revendications

Cesant'hui, dix mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Euean, âgé de 37 ans cultivateur demeurant à

lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été classée et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

Dr. Crozier

N^o 276

N^o 413 des revendications

Enquête concernant le lieu Vaipitikitino-beru portant le n^o 413 des revendications.

Ces jours, dix mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Tavatini, âgé de 42 ans, cultivateur demeurant à Atihou qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Kaputeoho appartient à Vaipitikitino-beru depuis 10 ans, il la tient de son père adoptif décédé sans laisser d'héritier. »

2^o Kihiri, âgé de 45 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été classée et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

Dr. Crozier

N^o 277

N^o 414 des revendications

Enquête concernant le lieu Vaipitikitino-beru portant le n^o 414 des revendications.

Ces jours, six mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Tavatini, âgé de 42 ans, cultivateur demeurant à Atihou qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Vaipue n^o 1 appartient depuis 10 ans à Vaipitikitino-beru; elle lui vient de son père adoptif décédé sans laisser d'héritier. »

2^o Kihiri, âgé de 45 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été classée et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

Dr. Crozier

N^o 278

N^o 415 des revendications

Enquête concernant la femme Putukloca, Elisabeth portant le n^o 415 des revendications.

Ces jourd'hui, six mai mil neuf cent quatre, ont comparu
1^o Paaitetini, âgé de 50 ans, cultivateur demeurant à Atihou qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Hamnia appartient à la femme Putukloca depuis au moins 15 ans, elle lui vient de sa mère adoptive décédée depuis cette époque, sans laisser d'héritier. »

2^o Caipikikino, âgé de 50 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~N^o 415~~

~~St. Croix~~

Kaltgen

N^o 279

N^o 420 des revendications

Enquête concernant le sieur Ah-Won (Léon), portant le n^o 420 des revendications.

Ces jourd'hui, six mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Paianui, âgé de 15 ans, mulâtres demeurant à Atihou ^{qui} après serment prêté, nous a déclaré:

« J'ai connu boliputoka qui est décédé au commencement de la présente année; je sais que la terre Upeau lui appartenait depuis longtemps et qu'il a donné cette terre à Ah-Won (Léon) en paiement d'une dette. »

2^o Hrunkena, âgé de 30 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~N^o 420~~

~~St. Croix~~

Kaltgen

N^o 280

N^o 421 des revendications

Enquête concernant le sieur Kuitahava, portant le n^o 421 des revendications.

Ces jourd'hui, six mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Caipikikino, âgé de 50 ans, cultivateur demeurant à Atihou qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Hoakua-buhipipi, appartient depuis 20 ans à
« Kiitahava qui la tient de son défunt père, 1^{er} mari de sa mère.
« C'est lui qui a débroussé la dite terre et l'a plantée en cocotiers. Je
« n'ai jamais entendu dire qu'Evéan avait des droits sur cette terre
« dont Kiitahava a la possession effective depuis 20 ans... »

2^o Guri, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant au
même lieu, après serment prêté, nous a fait une
déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative
a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

G. Croffley

Kaltambak

N^o 281

Enquête concernant le sieur Kiitahava, por-
tant le n^o 411 des revendications.

N^o 411 des revendications

Cesant'hui, six mai mil neuf cent quatre, ont
comparu:

1^o Taipikikino, âgé de 50 ans, cultivateur demeurant
à Atihou qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Poehi-Pahutoa appartient à Kiitahava
« depuis au moins 20 ans, elle lui vient de sa défunte mère
« Anata qui a laissé un autre héritier. Un partage à l'amiable
« a été fait entre les deux enfants de la dite femme. »

2^o Kamma, âgé de 18 ans, cultivateur demeurant
au même lieu, après serment prêté, nous a fait une
déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative
a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

G. Croffley

Kaltambak

N^o 282

Enquête concernant la femme Hiaopiri,
portant le n^o 413 des revendications.

N^o 413 des revendications

Cesant'hui, six mai mil neuf cent quatre, ont
comparu:

1^o Akitini, âgé de 41 ans, chef du district d'Atihou
qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Hacoata appartient à la femme Hiaopiri
« depuis longtemps, elle lui vient de son défunt père Panachita
« qui a laissé cinq autres héritiers. Un partage à l'amiable a

« été fait entre les six héritiers en cet Comaehitta. »

2^e Couatini, âgé de 51 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.

~~_____~~

de Grasse

Waltambage

N^o 283

Enquête concernant la femme Ginitchetu portant le n^o 424 des revendications.

Ces jours, dix mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^e Tani, âgé de 40 ans cultivateur demeurant à Atihen qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La femme Ginitchetu possède la terre Poivavan depuis au moins 30 ans, elle lui vient de son défunt oncle Hoio qui était en même temps son père nourricier. »

2^e Varianni, âgé de 35 ans, mulot-courrier demeurant au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous les formes administratives a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

~~_____~~

de Grasse

Waltambage

N^o 284.

Enquête concernant le sieur Buktacinni, portant le n^o 425 des revendications.

Ces jours, dix mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^e Hokakoté, âgé de 40 ans cultivateur demeurant à Atihen qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Pinciraoté appartient à Buktacinni depuis au moins 20 ans, elle lui vient de son défunt père dont il est l'unique héritier. »

2^e Kouma, âgé de 18 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

~~_____~~

de Grasse

Waltambage

N^o 424 des revendications

N^o 425 des revendications

N^o 285

N^o 426 des revendications

Enquête concernant la femme bitikohai, portant le n^o 426 des revendications.

Ces jours'hui, dix mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Caichitu, âgé de 47 ans, cultivateur demeurant à Atihou qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre behavahae appartient à la femme bitikohai et à son frère Maihei depuis au moins 15 ans. Ils la tiennent de leur père décédé depuis cette époque. »

2^o Kimieimui, âgé de 46 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission



M. G. Croffley

Kaltambak

N^o 286

N^o 427 des revendications

Enquête concernant la femme bitikohai portant le n^o 427 des revendications.

Ces jours'hui, dix mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

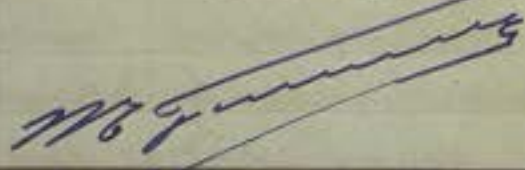
1^o Caichitu, âgé de 47 ans, cultivateur demeurant à Atihou qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre beavahi appartient à la femme bitikohai et à son frère Maihei, depuis au moins 15 ans. Ils la tiennent de leur père décédé depuis cette époque. »

2^o Kimieimui, âgé de 46 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission.



M. G. Croffley

Kaltambak

N^o 287

N^o 428 des revendications

Enquête concernant le sieur Hurukema, portant le n^o 428 des revendications.

Ces jours'hui, dix mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Kimieimui, âgé de 46 ans, cultivateur demeurant à Atihou qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre bitikohai appartenait depuis longtemps à la femme bitikohai, je sais qu'elle a donné cette terre à la femme Manokimi (Luce), fille de Hrukema... »

2° Coichitu, âgé de 47 ans, cultivateur au même lieu après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission







N° 288

Enquête concernant le sieur Hrukema, portant le n° 429 des revendications.

Ces jours-hui, dix mai mil neuf cent quatre, ont comparu :

1° Kimmicini, âgé de 46 ans, cultivateur demeurant à Atikou qui, après serment prêté, nous a déclaré :

« La terre Mutokha appartenait depuis longtemps à la femme bitikohai; je sais qu'elle a donné cette terre à la femme Manokimi (Luce) fille de sieur Hrukema... »

2° Coichitu, âgé de 47 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission







N° 289

Enquête concernant le sieur Mouri, portant le n° 430 des revendications.

Ces jours-hui, dix mai mil neuf cent quatre, ont comparu :

1° Canatumunui, âgé de 39 ans, cultivateur demeurant à Atuatua qui, après serment prêté, nous a déclaré :

« La terre acci sise à Atuatua appartient à Mouri qui la tient de son défunt père dont il est l'unique héritier et en a la possession effective depuis longtemps... »

2° Kibi, âgé de 45 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

N^o 292

N^o 433 des revendications

Enquête concernant le sieur Vaokha, portant le n^o 433 des revendications.

Cesourd'hui, dix mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Bonatumunui, âgé de 39 ans, cultivateur demeurant à Atuatua qui, après serment prêté, nous a déclaré
« Le sieur Vaokha possède depuis longtemps la terre
« Papatuakheivai, elle lui vient de son défunt père dont il est
« l'unique héritier... »

Kihii, âgé de 45 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sans la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission.

Griffon

Koltambak

N^o 293

N^o 434 des revendications

Enquête concernant le sieur Perante portant le n^o 434 des revendications

Cesourd'hui, dix mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Tarkacimui, âgé de 37 ans, cultivateur demeurant à Atihou qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« Le sieur Perante a acheté la terre Atuatua au n^o
« Moni depuis 8 ans, depuis cette époque il en jouit sans
« contestation... »

2^o Koutohui, âgé de 52 ans, sans profession, demeurant au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sans la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

Griffon

Koltambak

N^o 294

N^o 435 des revendications

Enquête concernant le sieur Perante, portant le n^o 435 des revendications

Cesourd'hui, dix mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Tarkacimui, âgé de 37 ans, cultivateur demeurant à Atihou qui, après serment prêté, nous a déclaré:

«Le sieur Gesante a acheté la terre béata au nomme Memi,
«il y a 8 ans; depuis cette époque il en jouit sans contestation.»
2^e Koutohai, âgé de 52 ans, sans profession, demeurant
au même lieu, après serment prêté, nous a fait une
déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative
a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

de Crosville

Kaltambouff

N^o 295

Enquête concernant le sieur Coipitevaconoho,
portant le n^o 436 des revendications

Cesourd'hui; six mai mil neuf cent quatre ont com-
paru:

1^o Canatumunui, âgé de 39 ans, cultivateur demeurant
à Atuatua qui, après serment prêté, nous a déclaré:

«Le sieur Coipitevaconoho possède depuis longtemps
«la terre Maxeati; elle lui vient de sa défunte femme
«dont il est l'héritier vivant les us et coutumes du pays.»

2^o Kihii, âgé de 45 ans, cultivateur au même lieu
après serment prêté, nous a fait une déclaration confir-
mant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a
été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

de Crosville

Kaltambouff

N^o 296

Enquête concernant le sieur Coipitevaconoho
portant le n^o 437 des revendications.

Cesourd'hui, six mai mil neuf cent quatre, ont
comparu:

1^o Canatumunui, âgé de 39 ans, cultivateur demou-
rant à Atuatua qui, après serment prêté, nous a déclaré:

~~«La terre Maxeati a été achetée par le sieur Coipitevaconoho au nomme Memi»~~
«Coipitevaconoho qui la tient de son défunt père qui a
«lainé deux autres héritiers qui ont fait un partage avec
«leur père au nomme.»

2^o Kihii, âgé de 45 ans, cultivateur au même lieu,
après serment prêté, nous a fait une déclaration confir-
mant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~M. G. G. G.~~

~~M. G. G. G.~~

~~M. G. G. G.~~

N^o 297

Enquête concernant le surnom *baipitevaconoho*, portant le n^o 438 des revendications.

Ces jours-hui, dix mai mil neuf cent quatre, ont comparu :

1^o *Canatumunui*, âgé de 39 ans, cultivateur demeurant à *atunatua* qui, après serment prêté, nous a déclaré :

« Le surnom *baipitevaconoho* a la possession effective de la terre *Enamau* depuis longtemps ; elle lui vient de sa défunte femme dont il est l'héritier, en vertu des us et coutumes du pays. »

2^o *Kihi*, âgé de 45 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~M. G. G. G.~~

~~M. G. G. G.~~

~~M. G. G. G.~~

N^o 298

Enquête concernant le surnom *baipitevaconoho* portant le n^o 439 des revendications.

Ces jours-hui, dix mai mil neuf cent quatre, ont comparu :

1^o *Canatumunui*, âgé de 39 ans, cultivateur demeurant à *atunatua* qui, après serment prêté, nous a déclaré :

« La terre *bevera* sur à *atunatua* appartient au n^o *baipitevaconoho* qui la tient de son défunt père qui a laissé deux autres héritiers. Un partage à l'amiable a été fait entre les trois enfants au dit défunt. »

2^o *Kihi*, âgé de 45 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~M. G. G. G.~~

~~M. G. G. G.~~

~~M. G. G. G.~~

N^o 438 des revendications

N^o 439 des revendications

N^o 299

N^o 430 des revendications

Enquête concernant la femme Hoomeinta, portant le n^o 430 des revendications.

Ces jourd'hui, dix mai mil neuf cent quatre, ont comparu.

1^o Eucan, âgé de 37 ans, cultivateur demeurant à Atihou qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Teacimaoosa appartient depuis longtemps à la femme Hoameinta; elle lui vient de sa défunte mère dont elle est l'unique héritière. »

2^o Teukacimui, âgé de 37 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

G. Goussillon

N^o 300

N^o 431 des revendications

Enquête concernant le sieur Vacitotini, portant le n^o 431 des revendications.

Ces jourd'hui, dix mai mil neuf cent quatre, ont comparu.

1^o Cavatini, âgé de 41 ans, cultivateur demeurant à Atihou qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Vaiovai a été donnée à Vacitotini il y a 20 ans, par son père nourricier le sieur Lotikaiti. Depuis cette époque il en jouit sans trouble. »

2^o Vaesuhoo (Christine), âgée de 58 ans, cultivatrice au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

G. Goussillon

N^o 301

N^o 435 des revendications

Enquête concernant la femme Pota Larine, portant le n^o 435 des revendications.

Ces jourd'hui, dix mai mil neuf cent quatre, ont comparu.

1^o Kavei, âgé de 44 ans, cultivateur demeurant à Atihou qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Hadateo - Amannia use à Atuatua appar-
tient à la femme Pota. Elle représente sa part des biens de sa
« défunte mère Pitikim. Depuis 15 ans la dite femme en jouit
« sans contestation. »

2^e Kihî, âgé de 45 ans, cultivateur au même lieu,
après serment prêté, nous a fait une déclaration con-
firmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative,
a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~M. J. J. J.~~

M. Cropley

Kaltambaga

N^o 302

N^o 436 des revendications

Enquête concernant le riu Mohovahi dit Hupahu
frontant le n^o 436 des revendications.

Ces jours, six mai mil neuf cent quatre, ont
comparu:

1^o Eueau, âgé de 37 ans, cultivateur demeurant à
Atihou qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« Le riu Mohovahi possède la terre Tomasa depuis
« au moins 10 ans. Elle lui vient de son père décédé depuis
« longtemps en laissant six héritiers qui ont fait un partage
« à l'amiable entre eux. »

2^o Cavatini, âgé de 42 ans, cultivateur au même
lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration
confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative
a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~M. J. J. J.~~

M. Cropley

Kaltambaga

N^o 303

N^o 437 des revendications.

Enquête concernant le riu Mohovahi dit Hupahu
frontant le n^o 437 des revendications.

Ces jours, six mai mil neuf cent quatre, ont
comparu:

1^o Eueau, âgé de 37 ans, cultivateur demeurant à
Atihou qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Toaka appartient à Mohovahi depuis 10 ans,
« elle lui vient de son défunt père décédé depuis longtemps en
« laissant six héritiers qui ont fait un partage entre eux. »

2^o Cavatini, âgé de 42 ans, cultivateur au même lieu

après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

 Grosjean Kaltambaf

N^o 304

N^o 439 des revendications

Enquête concernant le sieur Kaverio portant le n^o 439 des revendications.

Cesam^o huit, dix mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Canatumuni, âgé de 39 ans, cultivateur demeurant à Otuatua qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« Le sieur Kaverio possède depuis longtemps la terre « beivioa, elle lui vient de son défunt père qui est mort en « laissant quatre héritiers qui ont fait un partage entre eux. »

2^o Kiti, âgé de 45 ans, cultivateur au même lieu après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

 Grosjean Kaltambaf

N^o 305

N^o 440 des revendications

Enquête concernant le sieur Bonatini dit Muso, portant le n^o 440 des revendications.

Cesam^o huit, dix mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Meihans, âgé de 54 ans, cultivateur demeurant à Otihou qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« Le sieur Bonatini possède la terre Pavia depuis au moins « 30 ans; elle lui vient de son défunt père qui a laissé six héritiers « qui ont fait un partage entre eux. »

2^o Parani, âgé de 37 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

 Grosjean Kaltambaf

N^o 306

N^o 441 des revendications

Enquête concernant le nom Omitai, portant le n^o 441 des revendications.

Ces jourd'hui, dix mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Herukera, âgé de 29 ans, cultivateur demeurant à Otihen qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« Le nom Omitai possède la terre Maitukhu depuis au moins 20 ans, elle lui vient de son père décédé et laissant deux héritiers qui ont fait un partage entre eux. »

2^o Caheta, âgé de 30 ans, cultivateur au même lieu après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus

Les membres de la commission

~~Signature~~

Griffon

Kaltanbof

N^o 307

N^o 443 des revendications

Enquête concernant le nom Cavatini portant le n^o 443 des revendications.

Ces jourd'hui dix mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Cavatumuni, âgé de 39 ans, cultivateur demeurant à Otuatua qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Motana me à Otuatua appartient depuis longtemps à Cavatini, elle lui vient de son père adoptif Vivishita qui est décédé sans héritier. »

2^o Kavei, âgé de 44 ans environ, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~Signature~~

Griffon

Kaltanbof

N^o 308

N^o 444 des revendications

Enquête concernant le nom Ceikivahiani portant le n^o 444 des revendications.

Ces jourd'hui, dix mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Vaxitetini, âgé de 30 ans, cultivateur demeurant à Otihen qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« Le iuuu Cavatini possédait depuis longtemps la terre
« Kowwei, il la tenait de son père adoptif Kowanna. Je vais qu'il
« a donné verbalement cette terre à son fils adoptif le jeune
« Cektivahiani (Kasvobéau)

2^e Kowanna, âgé de 18 ans, cultivateur au même
lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration
confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a
été classée et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

N^o 309

Enquête concernant les frères Gilet, portant le
n^o 445 des revendications.

Ces jours, six mai mil neuf cent quatre, ont
comparu:

1^{er} Vaixami, âgé de 37 ans, cultivateur demeurant
à Atihun qui, après serment prêté, nous a déclaré:


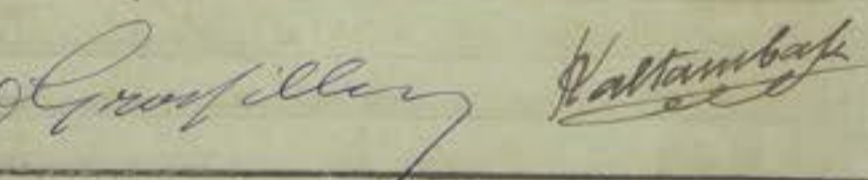
« La terre beanovaha appartient aux frères depuis plu-
« sieurs années. C'est moi qui y fait le esprah, pour le compte
« des sirs Gilet. »

2^e Cavatini, âgé de 41 ans, cultivateur au même
lieu, après serment prêté, déclare:

« Les frères Gilet jouissent de la terre beanovaha
« depuis plusieurs années et personne ne leur en conteste
« la propriété. »

Cette enquête faite sous la forme administrative
a été classée et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

N^o 310

Enquête concernant le iuuu Bernohanni por-
tant le n^o 449 des revendications.

Ces jours, six mai mil neuf cent quatre, ont
comparu:

1^{er} Meihann, âgé de 54 ans, cultivateur à Atihun
qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« Bernohanni a la possession effective de la terre Cektiti
« depuis longtemps; elle lui vient de son arule bolri dont il
« est l'unique héritier. »

N^o 445 des revendications

Gilet



N^o 449 des revendications

N^o 313

N^o 452 des revendications

Enquête concernant la femme Bahiaokohitu portant le n^o 452 des revendications.

Cesand'hui, dix mai mil neuf cent quatre, ont comparu:


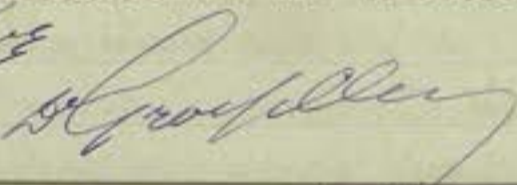
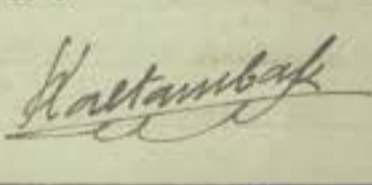
1^o Kihii, âgé de 45 ans, cultivateur demeurant à Atuatua qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Tevaoitehakaiki appartenant à la femme Bahiaokohitu, elle lui vient de son défunt mari dont elle est l'héritière en vertu des us et coutumes du pays. »

2^o Cavatini, âgé de 42 ans, cultivateur à Atihou, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

N^o 314

N^o 453 des revendications

Enquête concernant la femme Tevaoitehakaiki, portant le n^o 453 des revendications.

Cesand'hui, dix mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Cavatumunui, âgé de 39 ans, cultivateur demeurant à Atuatua qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Hatakaramatukuru sise à Atuatua appartenant aux trois enfants de la défunte Tevaoitehakaiki, les n^os 1^o Tevaoitehakaiki, 2^o Kario et 3^o Motahu qui en jouissent sans trouble depuis 20 ans. »

2^o Kavei, âgé de 44 ans, cultivateur au même lieu après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, le jour, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

N^o 315

N^o 454 des revendications

Enquête concernant le sieur Taheta, portant le n^o 454 des revendications.

Cesand'hui dix mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Hokaketu, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant à

Atihou qui, après serment prêté, nous a déclaré:

«Le mini Baheta a la possession effective de la terre Akuhou
« depuis longtemps; elle lui vient de son défunt père Famaehiti qui
« a laissé cinq autres héritiers. Un partage à l'amiable a été
« fait entre les six enfants ou est défunt.»

2° Hamukena, âgé de 19 ans, cultivateur au même
lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration
confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a
été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

N° 316

Enquête et contre-enquête concernant le sieur
Pahutini (Hua) portant le n° 455 des revendications, et
la femme Hakainukuhiva (Leontine).

Enquête.

Ces jours, mois, dix mai mil neuf cent quatre, ont
comparu:

1° Kaipitikiro, âgé de 50 ans, cultivateur demeurant
à Atihou qui, après serment prêté, nous a déclaré:

«La terre Haamai - Teahaatiki appartenait depuis très
« longtemps à la défunte femme de Pahutini. Il y a environ
« 30 ans, j'ai mis quelques bœufs sur cette terre avec l'autorisa-
« tion de la dite femme. Je n'ai jamais entendu dire que la
« femme Makina, tante de la dite Hakainukuhiva, avait des
« droits sur cette terre.»

2° Listehlé, âgé de 50 ans environ, éleveur demeurant
à Taiohae, après serment prêté, déclare:

«Il y a environ 25 ans j'ai acheté beaucoup à prendre
« un petit terrain et je me suis toujours adressé à Pahutini
« à qui j'ai toujours payé ces bœufs. Jamais la femme
« Makina qui savait cela, n'a protesté.»

Contre-enquête.

Ce même jour, dix mai mil neuf cent quatre
ont comparu:

1° Akitini, âgé de 41 ans, chef de district à Atihou
qui, après serment prêté, nous a déclaré:

«J'ignore à qui appartient la terre Haamai - Teahaatiki.»

2° Taichite, âgé de 47 ans, cultivateur demeurant
au même lieu, après serment prêté, nous a fait

N° 455 des revendications

+ de bœufs


la même déclaration que ci-dessus.

Ces enquêtes et contre-enquêtes faites sous la forme administrative ont été closes et arrêtées, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission



N^o 317

Enquête concernant le nom *Tanatumuni* portant le n^o 456 des revendications.

Ces jours, dix mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o *Kavei*, âgé de 44 ans, cultivateur demeurant à *Atihem* qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« *Tanatumuni* a la possession effective de la terre « *Ohepahea* depuis longtemps, il la tient de son défunt « père dont il est l'unique héritier... »

2^o *Kihi*, âgé de 45 ans, cultivateur au même lieu après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission



N^o 318

Enquête concernant le nom *Kavei*, portant le n^o 457 des revendications.

Ces jours, dix mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

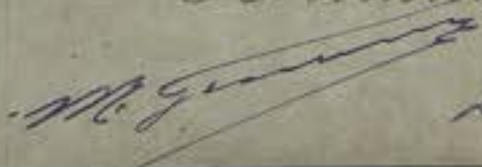

1^o *Tanatumuni*, âgé de 39 ans, cultivateur demeurant à *Atuatua* qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« *Kavei* possède la terre *Panake* depuis longtemps, elle « lui vient de sa défunte mère qui a laissé un autre héritier. « Je sais qu'un partage a été fait entre les deux héritiers de « la dite défunte... »

2^o *Taipikikino*, âgé de 50 ans, cultivateur à *Atihem*, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission



N^o 456 des revendications

N^o 457 des revendications

N^o 319

N^o 458 des revendications

Enquête concernant la femme Caluacia portant le n^o 458 des revendications.

Ces jourd'hui, dix mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Hwaï, âgé de 44 ans, cultivateur demeurant à Atihou qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La femme Caluacia possède depuis longtemps la terre, Kuanacé; elle lui vient de son défunt père qui est décédé en laissant trois autres héritiers. Un partage à l'amiable a été fait entre les quatre héritiers au dit défunt. »

2^o Caratumunui, âgé de 39 ans, cultivateur demeurant à Atuatua, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

N^o 320

N^o 459 des revendications

Enquête concernant la femme Caluacia, portant le n^o 459 des revendications.

Ces jourd'hui, dix mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Hwaï, âgé de 44 ans, cultivateur demeurant à Atihou qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La femme Caluacia possède depuis longtemps la terre, Hakatini; elle lui vient de sa défunte mère qui est décédée en laissant trois autres héritiers. Un partage à l'amiable a été fait entre les quatre héritiers de la dite défunte. »

2^o Caratumunui, âgé de 39 ans, cultivateur à Atuatua, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

N^o 321

N^o 460 des revendications

Enquête concernant la femme Carionoho, portant le n^o 460 des revendications.

Ces jourd'hui, dix mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Caratumunui, âgé de 39 ans, cultivateur demeurant à Atuatua qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La femme Carionoho possède la terre Pannuhou de
« puis longtemps, elle lui vient de son défunt père. Je sais
« qu'un partage à l'amiable a été fait entre les héritiers
« de son défunt... »

2^o Kavei, âgé de 44 ans, cultivateur à Otihenu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative, a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

W. G. P. G. H. Kaitumbaf

N^o 322

Enquête concernant la femme Carionoho, portant le n^o 461 des revendications.

Ces jours, mois, six mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Caratumunui, âgé de 39 ans, cultivateur demeurant à Atuatua qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La femme Carionoho possède la terre Mahina de-
« puis longtemps, elle lui vient de son défunt père. Je sais
« qu'un partage à l'amiable a été fait entre les héritiers de
« son défunt... »

2^o Kavei, âgé de 44 ans, cultivateur demeurant à Otihenu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative, a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

W. G. P. G. H. Kaitumbaf

N^o 323

Enquête concernant la femme Carionoho, portant le n^o 462 des revendications.

Ces jours, mois, six mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Caratumunui, âgé de 39 ans, cultivateur demeurant à Atuatua qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La femme Carionoho possède depuis longtemps la terre
« Haetai, elle lui vient de son défunt père. Je sais qu'un partage

N^o 461 des revendications

N^o 462 des revendications

« à l'amiable a été fait entre les héritiers ou ses héritiers. »

2^e Kawai, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant à Atihou, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête, faite sans la forme administrative, a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~110~~

~~Griffon~~ Kaltambak

N^o 324

Enquête concernant le sieur Bernonitaheta, portant le n^o 463 des revendications.

Ces jours, dix mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^{er} Baratunumui, âgé de 39 ans, cultivateur demeurant à Atuatua qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Bonihenti appartient à Bernonitaheta et à sa femme Pintete, ils la tiennent de leur défunte mère et en jouissent depuis longtemps. »

2^e Kawai, âgé de 40 ans, cultivateur à Atihou, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sans la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~110~~

~~Griffon~~ Kaltambak

N^o 325

Enquête concernant le sieur Bernonitaheta, portant le 464 des revendications.

Ces jours, dix mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^{er} Baratunumui, âgé de 39 ans, cultivateur demeurant à Atuatua qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Ahispitake appartient à Bernonitaheta et à sa femme Pintete; ils la tiennent de leur défunte mère et en jouissent depuis longtemps. »

2^e Kawai, âgé de 40 ans, cultivateur à Atihou, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sans la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~110~~

~~Griffon~~ Kaltambak

N^o 463 des revendications

N^o 464 des revendications

Cette enquête, faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.
Les membres de la commission

~~M. Goussier~~

~~M. Grosfille~~

~~M. Koltambak~~

N° 331

Enquête concernant le sieur Caspukikino, portant le n° 471 des revendications.

N° 471 des revendications.

Ces jourd'hui, six mai mil neuf cent quatre, ont comparu:
1° Banatimuni, âgé de 39 ans, cultivateur demeurant à Atihua qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« Le sieur Caspukikino possède la terre Pohutu depuis au moins 20 ans; elle lui vient de son défunt père Kikine dont il est l'unique héritier. »

2° Kavei, âgé de 44 ans, cultivateur à Atihua, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~M. Goussier~~

~~M. Grosfille~~

~~M. Koltambak~~

N° 332

Enquête concernant le sieur Banatimuni, portant le n° 472 des revendications.

N° 472 des revendications.

Ces jourd'hui, six mai mil neuf cent quatre, ont comparu:
1° Kavei, âgé de 44 ans, cultivateur demeurant à Atihua qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« Le sieur Banatimuni possède la terre Otira depuis au moins 20 ans, elle lui vient de son défunt oncle Pohutini. Un partage a été fait entre les deux héritiers au dit défunt. »

2° Kihii, âgé de 45 ans, cultivateur au même lieu après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~M. Goussier~~

~~M. Grosfille~~

~~M. Koltambak~~

N^o 333

N^o 474 des revendications

Enquête concernant le nom Puhimmi portant le n^o 474 des revendications.

Ces jourd'hui, dix mai mil neuf cent quatre, ont comparu:


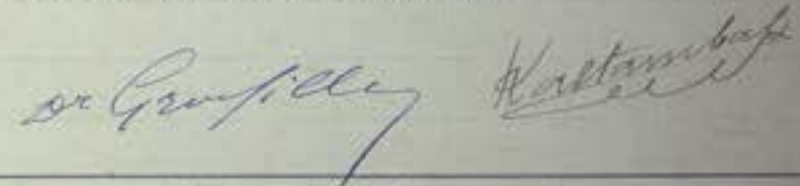
1^o Khammo, âgé de 28 ans, cultivateur demeurant à Atihou qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« Le nom Puhimmi possède la terre Teaheticece depuis longtemps, elle lui vient de son défunt père adoptif Puhimmi et il n'est sans héritier... »

2^o Hokakeliu, âgé de 40 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative, a été classée et archivée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

 G. G. G. G. 

N^o 334

N^o 475 des revendications

Enquête concernant le nom Cavatini, portant le n^o 475 des revendications.

Ces jourd'hui, dix mai mil neuf cent quatre, ont comparu:


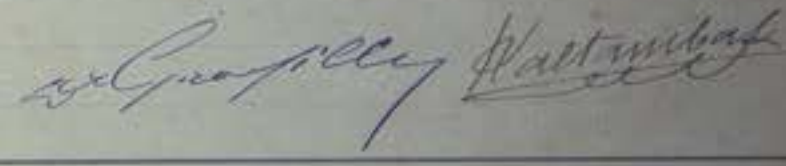
1^o Cavatini, âgé de 41 ans, cultivateur à Atihou qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« Le nom Cavatini possède depuis longtemps la terre Papua brikka, elle lui vient de sa défunte mère dont il est l'unique héritier... »

2^o Piroo, âgé de 40 ans, cultivateur à Atihou, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été classée et archivée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

 G. G. G. G. 

N^o 335

N^o 476 des revendications

Enquête concernant le nom Ceapua, portant le n^o 476 des revendications.

Ces jourd'hui, dix mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Hainputoka, âgé de 66 ans, cultivateur à Atihou qui, après serment prêté, nous a déclaré:

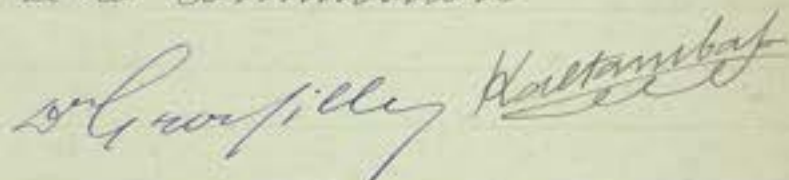
« La terre Teliato appartient à Beapua et à ses deux frères
« les n^{os} Atitini et Pirevateai. Elle leur vient de leur défunt père
« Pantuan. Ils en ont la possession effective depuis plus de 20 ans. »

1^o Tavatunumui, âgé de 39 ans, cultivateur à Atuatua
après serment prêté, nous a fait une déclaration confir-
mant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative
a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission





N^o 336

Enquête concernant le sieur Taisipikaitai, por-
tant le n^o 478 des revendications.

Ces jours, dix mai mil neuf cent quatre, ont
comparu :

1^o Kamua, âgé de 18 ans, cultivateur à Atihou qui,
après serment prêté, nous a déclaré :

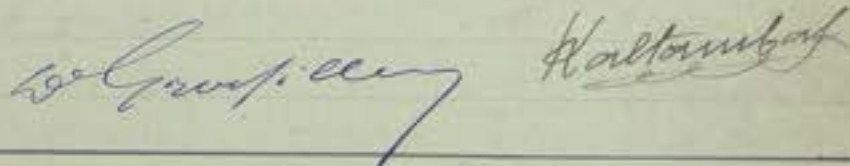
« La terre Moutaeva a été vendue, sans aucun acte,
à Taisipikaitai par le n^o Meihano, il y a environ 15
« ans. Depuis cette époque Taisipikaitai en jouit sans trouble. »

2^o Taisipikikino, âgé de 50 ans, cultivateur au même
lieu, après serment prêté, nous a fait une déclara-
tion confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative
a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission





N^o 337

Enquête concernant le sieur Meihano, portant
le n^o 479 des revendications.

Ces jours, dix mai mil neuf cent quatre, ont
comparu :

1^o Taisipikikino, âgé de 50 ans, cultivateur à Atihou
qui, après serment prêté, nous a déclaré :

« Le sieur Meihano possède la terre Anxotako depuis
« au moins 30 ans, elle lui vient de son défunt père
« dont il est l'unique héritier. »

2^o Hokakotu, âgé de 40 ans, cultivateur au même
lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration
confirmant la précédente.

N^o 478 des revendications.

N^o 479 des revendications

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~M. G. P.~~

C. P. G.

Haltun

N° 338

Enquête concernant le sieur Meihano, portant le n° 480 des revendications.

Ces jours, six mois mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Coispikikino, âgé de 50 ans, cultivateur à Atihen qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« Le sieur Meihano possède la terre Motuarahu depuis au moins 30 ans; elle lui vient de son défunt père dont il est l'unique héritier. »

2^o Hokaketeu, âgé de 40 ans, cultivateur au même lieu après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~M. G. P.~~

C. P. G.

Haltun

N° 339

Enquête concernant le sieur Meihano, portant le n° 481 des revendications.

Ces jours, six mois mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Coispikikino, âgé de 50 ans, cultivateur demeurant à Atihen qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« Le sieur Meihano possède depuis longtemps la terre Kiraavipuhii. Elle lui vient de sa défunte femme dont il est l'unique héritier en vertu des us et coutumes du pays. »

2^o Hokaketeu, âgé de 40 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~M. G. P.~~

C. P. G.

Haltun

N° 480 des revendications.

N° 481 des revendications.

N^o 340

N^o 483 des revendications

Enquête concernant le sieur Hauptotoka, portant le n^o 483 des revendications.

Ces jourd'hui, dix mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Kavei, âgé de 44 ans, cultivateur à Atihou qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Taata appartient depuis très longtemps au
« sieur Hauptotoka. Elle lui vient de son défunt père. Je vois
« qu'un partage à l'amiable a été fait entre les deux héritiers
« en dit défunt. »

2^o Coipitikiho, âgé de 50 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

N^o 341

N^o 491 des revendications

Enquête concernant la femme Citra, portant le n^o 491 des revendications.

Ces jourd'hui, dix mai mil neuf cent quatre, ont comparu:


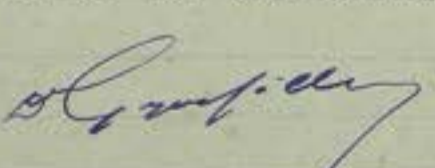

1^o Hauptotoka, âgé de 64 ans, cultivateur demeurant à Atihou qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La femme Citra possède la terre Koriantiki depuis
« 10 ans. Elle lui vient de son défunt grand père. Un partage
« à l'amiable a été fait entre les trois héritiers en dit défunt. »

2^o Meihano, âgé de 54 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

N^o 342

N^o 492 des revendications

Enquête concernant la femme Citra, portant le n^o 492 des revendications.

Ces jourd'hui, dix mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Hauptotoka, âgé de 64 ans, cultivateur à Atihou

qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La femme Titua possède la terre Hbactina depuis
« plus de 10 ans, elle lui vient de son grand'père décédé depuis
« cette époque en laissant deux autres héritiers qui ont fait
« un partage avec la femme Titua... »

2^e Meihano, âgé de 54 ans, cultivateur au même
lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration
confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administra-
tive a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

N^o 343

Enquête concernant la femme Titua, portant
le n^o 493 des revendications.

Ce jour'hui, six mai mil neuf cent quatre, ont
comparu:




1^o Hbansutokua, âgé de 64 ans, cultivateur à Atihou
qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La femme Titua possède la terre Hbanapii depuis
« plus de 10 ans; elle lui vient de son défunt grand'père qui
« laisse deux autres héritiers. Un partage à l'amiable a été fait
« entre les trois héritiers du dit défunt... »

2^e Meihano, âgé de 54 ans, cultivateur au même
lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration
confirmant la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative, a
été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

N^o 344

Enquête concernant le lieu Behaotaiipi, portant
le n^o 494 des revendications.

Ce jour'hui, six mai mil neuf cent quatre, ont
comparu:

1^o Meihano, âgé de 54 ans, cultivateur demeurant à
Atihou qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Tohai appartient à Behaotaiipi depuis
« longtemps; elle lui a été donnée par son défunt père adoptif »

N^o 494 des revendications

« beohaha, décidé sans héritier. »

2^e Hokakoteu âgé de 40 ans, cultivateur au même lieu après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~M. G. G. G.~~

G. G. G.

Haltambak

N^o 345

Enquête concernant le lieu Tchaaotaiipi, portant le n^o 495 des revendications.

Cesourd'hui, dix mai mil neuf cent quatre, ont comparu :

1^{er} Meihano, âgé de 34 ans, cultivateur demeurant à atihou qui, après serment prêté, nous a déclaré :

« La terre Paekhe appartient depuis longtemps à Tchaaotaiipi ; elle lui a été donnée par son défunt père adoptif beohaha, décidé sans héritier. »

2^e Hokakoteu, âgé de 40 ans, cultivateur au même lieu qui, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~M. G. G. G.~~

G. G. G.

Haltambak

N^o 346

Enquête concernant le lieu Tchaaotaiipi, portant le n^o 496 des revendications.

Cesourd'hui, dix mai mil neuf cent quatre, ont comparu :

1^{er} Meihano, âgé de 34 ans, cultivateur demeurant à atihou qui, après serment prêté, nous a déclaré :

« La terre Trahaavaï appartient depuis longtemps à Tchaaotaiipi ; elle lui a été donnée par son défunt père adoptif beohaha, décidé sans héritier. »

2^e Hokakoteu, âgé de 40 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~M. G. G. G.~~

G. G. G.

Haltambak

N^o 495 des revendications.

N^o 496 des revendications

précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative a été
close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~M. Goussier~~ Goussier

Haltambaf

N° 352

N° 510 des revendications

Enquête concernant le nom Eaputoka portant
le n° 510 des revendications.

Cependant dix mai mil neuf cent quatre, ont
comparu:

1° Eweau, âgé de 37 ans, cultivateur demeurant à Atihou,
qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Mantakapupuputu appartient depuis plus de
100 ans à Eaputoka, elle lui vient de sa défunte mère adoptive
« Brataoho décédée sans héritier. »

2° Eui, âgé de 40 ans, cultivateur au même lieu, après
serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la
précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a
été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~M. Goussier~~ Goussier

Haltambaf

N° 353

N° 511 des revendications.

Enquête concernant le nom Kertohai portant
le n° 511 des revendications

Cependant dix mai mil neuf cent quatre, ont
comparu:

1° Coichiter, âgé de 47 ans, cultivateur demeurant à
Atihou qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Hatikemini appartient depuis longtemps à
Kertohai, elle vient de sa mère décédée en laissant six héritiers qui
« ont fait un partage entre eux. »

2° Erikacini, âgé de 37 ans, cultivateur au même
lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration
confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative
a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

~~M. Goussier~~ Goussier

Haltambaf

N^o 354

des revendications

Enquête concernant la femme Titipuputke portant le n^o 512 des revendications.

Ces jourd'hui, six mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Tani, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant à Atihou qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La femme Titipuputke possède la terre Tchihohoo depuis longtemps, elle lui vient de son défunt père Hahn qui est décédé en laissant six héritiers qui ont fait un partage entre eux. »

2^o Maritini, âgé de 40 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

de Grandpillet

Haltambaf

N^o 355

N^o 513 des revendications.

Enquête concernant la femme Titipuputke portant le n^o 513 des revendications.

Ces jourd'hui, six mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Tani, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant à Atihou qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La femme Titipuputke possède la terre Tchihiti depuis longtemps, elle lui vient de son défunt père Hahn qui est décédé en laissant six héritiers qui ont fait un partage entre eux. »

2^o Maritini, âgé de 40 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

de Grandpillet

Haltambaf

N^o 356

N^o 514 des revendications.

Enquête concernant le sieur Mochovahi, portant le n^o 514 des revendications.

Ces jourd'hui, six mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Ututete, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant à Atihou qui, après serment prêté, nous a déclaré:

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours mois et an que dessus.
Les membres de la commission

 Grosjean

 Haultambaf

N° 359

Enquête concernant le sieur Cavatini, portant le n° 518 des revendications.

N° 518 des revendications

Ces jours hui, dix mai mil neuf cent quatre, ont comparu:


1° Hokkaketu, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant à Atihou qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Gétéko appartient à Cavatini depuis long-temps; elle lui vient de son défunt père Hahou décidé en laissant six héritiers qui ont fait un partage entre eux. »

2° Vaxitétini, âgé de 40 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

 Grosjean

 Haultambaf

N° 360

Enquête concernant la femme Bitipusputte, portant le n° 519 des revendications.

N° 519 des revendications.

Ces jours hui, dix mai mil neuf cent quatre ont comparu:

1° Curi, âgé de 40 ans, cultivateur à Atihou qui, après serment prêté, nous a déclaré:

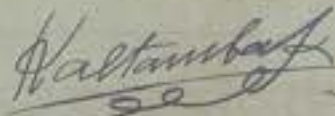
« La terre Hacthacé appartient depuis longtemps à la femme Bitipusputte; elle lui vient de son défunt père Hahn, décidé en laissant six héritiers qui ont fait un partage entre eux. »

2° Vaxitétini, âgé de 40 ans, cultivateur au même lieu après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

 Grosjean

 Haultambaf

N^o 361

Enquête concernant la femme Bernantkatuho portant le n^o 511 des revendications.

Cesjaurd'hui, dix mois mil neuf cent quatre, ont comparu:

La terre Pirana ² aff³

1^o Matamui, âgé de 38 ans, cultivateur demeurant à Atihou qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Pirana appartient à la veuve Bernantkatuho qui la tient de son défunt mari décidé dans le courant de l'année 1903. »

2^o Cavatini, âgé de 41 ans, cultivateur au même lieu après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

approuvé: quatre mots
vingt mille

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

N^o 362

Enquête concernant la veuve Bernantkatuho, portant le n^o 513 des revendications.

Cesjaurd'hui, dix mois mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Matamui, âgé de 38 ans, cultivateur demeurant à Atihou qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Cavatini appartient à la veuve Bernantkatuho lui venant de son défunt mari décidé dans le courant de l'année 1903. »

2^o Cavatini, âgé de 41 ans, cultivateur au même lieu après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

[Signature]

[Signature]

[Signature]

N^o 363

Enquête concernant le sieur Coipitkaithei, portant le n^o 524 des revendications.

Cesjaurd'hui, dix mois mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Meihano, âgé de 54 ans, cultivateur demeurant à

524 des revendications.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.
Les membres de la commission.

 G. Goussier
G. Goussier
Waltambach

N^o 366

N^o 527 des revendications.

Enquête concernant le nom Kaucha, portant le n^o 527 des revendications.

Ce jour d'hui, dix mai mil neuf cent quatre, ont comparu:


1^o Cavatini, âgé de 41 ans cultivateur demeurant à Atihou qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre brintin appartient depuis longtemps au nom Kaucha; elle lui vient de sa défunte femme dont il est l'unique héritier en vertu des us et coutumes du pays. »

2^o Vaxitotini, âgé de 30 ans, cultivateur demeurant au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

 G. Goussier
G. Goussier
Waltambach

N^o 367

N^o 528 des revendications

Enquête concernant la femme Kratohi, portant le n^o 528 des revendications.

Ce jour d'hui, dix mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Cavatini, âgé de 41 ans, cultivateur demeurant à Atihou qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La femme Kratohi a la possession effective de la terre Namintri-Oiapahi depuis 15 ans. Cette terre lui a été donnée par Kaucha, qui n'a pas d'enfant. »

2^o Vaxitotini, âgé de 30 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la Commission

 G. Goussier
G. Goussier
Waltambach

Enquête concernant le sieur Montgomery (Justin)
portant le n^o 529 des revendications

Cesard'hui seize mai mil neuf cent quatre, ont
comparu:

1^o Herukise, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant
à Akapa, qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Hekake appartient au sieur Montgomery
« Justin, depuis 9 ans; elle lui vient de son défunt père décédé
« en laissant deux héritiers qui ont fait un partage entre eux »

2^o La femme Cahiantini âgée de 30 ans, cultivatrice
au même lieu, après serment prêté, nous a fait une
déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative
a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission



Prof. Dey

Kaltambaf

Enquête et contre-enquête concernant la femme
Vakahu, portant le n^o 530 des revendications.

Cesard'hui, seize mai mil neuf cent quatre, ont
comparu:

1^o Georo, âgé de 74 ans, cultivateur demeurant à Akapa
qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« Les vallées Hakahu et Hakaha appartiennent incontestable-
« ment à la femme Vakahu depuis la mort de son père, le sieur
« Moanatin (Stanislas). Tous les individus qui ont déclaré des lots
« de terre sur ces vallées n'ont aucun droit car depuis la mort en dit
« Stanislas ils n'en ont plus la jouissance et s'ils avaient cette jouissance
« avant la mort de cet homme, c'était par complaisance et c'est la
« dessus qui ils se sont basés pour faire leurs réclamations »

2^o Bekouannu, âgé de 37 ans, chef de district à Akapa
après serment prêté, nous a fait une déclaration
confirmant la précédente.

Contre-enquête.

Ce même jour, seize mai mil neuf cent quatre
ont comparu:

1^o La femme Heruete, âgée de 50 ans, cultivatrice demeu-
rant à Akapa qui, après serment prêté nous a déclaré:

« Je ne sais pas si ceux qui ont déclaré des terres sur les vallées
« Hakahu et Hakaha ont des droits sur ces terres, mes parents ont
« cultivé et habité les dites terres, mais cela avant la mort de Stanislas »

2^e Marai (Rene) âgé de 37 ans, cultivateur à Atihua qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« Les terres déclarées par Hokane et les autres, ont appartenu à leurs défunts parents, mais depuis la mort de Stanislas, il n'y a que la femme Vackehu qui fait effectivement les deux vallées revendiquées par elle. »

Ces enquêtes et contre-enquêtes faites sous la forme administratives ont été closes et arrêtées, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~M. G...~~ ~~S. G...~~ ~~H. G...~~

N^o 370

Enquête concernant le nom Marai, portant le n^o 531 des revendications.

Ce jour d'hui, seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^e Hankise, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant à Atihua qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Capuhiko appartient depuis longtemps à Marai, elle lui vient de sa défunte mère qui a laissé deux héritiers, lesquels ont fait un partage entre eux. »

2^e Kinnicini, âgé de 48 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~M. G...~~ ~~S. G...~~ ~~H. G...~~

N^o 371

Enquête concernant le nom Marai, portant le n^o 532 des revendications.

Ce jour d'hui, seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^e Hankise, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant à Atihua qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Oi-Oi appartient depuis longtemps à Marai, elle lui vient de sa mère décédée en laissant deux héritiers qui ont fait un partage entre eux. »

2^e Kinnicini, âgé de 48 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration

N^o 531 des revendications

N^o 532 des revendications

confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

Chrospidny

Kaltambaf

N^o 372

Enquête concernant le sieur Montgomery (Justin) portant le n^o 533 des revendications.

Ces jours trois, seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Harukive, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant à Akapo qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre fermée des trois lots Enana-Vaesi et Montkaraki, appartenant depuis 6 ans à Montgomery (Justin), elle lui vient de sa mère adoptive déedee sans héritiers »

2^o Kiriicimui, âgé de 48 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

Chrospidny

Kaltambaf

N^o 373

Enquête concernant le sieur Montgomery (Justin) portant le n^o 534 des revendications.

Ces jours trois, seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Harukive, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant à Akapo, qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Haeitka appartient au sieur Montgomery (Justin) depuis 6 ans, elle lui vient de sa défunte mère qui a laissé un autre héritier; un partage a été fait entre les deux héritiers de cette femme »

2^o Kiriicimui, âgé de 48 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

Chrospidny

Kaltambaf

N^o 534 des revendications

N^o 334

Enquête concernant le sieur Montgomery Justin, portant le n^o 535 des revendications

Ces jourd'hui, seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Harnkioe, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant à Athapa, qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Halmati appartient au sieur Montgomery Justin, depuis 5 ans, elle lui vient de son père décédé en laissant deux héritiers qui ont fait un partage entre eux »

2^o Kimmimui, âgé de 48 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~M. G...~~

de Grampilly

Kaltambaf

N^o 335

Enquête concernant la femme Behenotaoia portant le n^o 336 des revendications.

Ces jourd'hui, seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Harnkioe, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant à Athapa, qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Kanhaha appartient depuis 20 ans à la femme Behenotaoia, elle lui vient de son père décédé en laissant sept héritiers qui ont fait un partage entre eux »

2^o Kimmimui, âgé de 48 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~M. G...~~

de Grampilly

Kaltambaf

N^o 336

Enquête concernant la femme Behenotaoia portant le n^o 337 des revendications.

Ces jourd'hui, seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Harnkioe, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant à Athapa, qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Ceivipoto appartient depuis 20 ans à la femme Behenotaoia, elle lui vient de son père décédé en laissant sept

N^o 379

N^o 510 des revendications.

Enquête concernant le nom Georo portant le n^o 510 des revendications.

Ces jourd'hui, seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu :
1^o Harukise, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant à Akapa qui, après serment prêté, nous a déclaré :

« La terre Perchu appartient à Georo depuis au moins 40 ans, elle lui vient de sa défunte femme dont il est l'unique héritier en vertu des us et coutumes du pays. »

2^o Kimicimis, âgé de 48 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et ans que dessus.

Les membres de la commission

 G. Goussier  H. Goussier  K. Goussier

N^o 379

N^o 511 des revendications

Enquête concernant le nom Georo portant le n^o 511 des revendications.


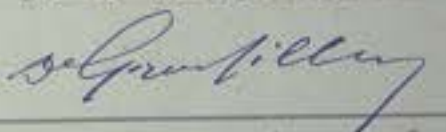
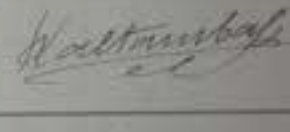
Ces jourd'hui, seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu :
1^o Harukise, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant à Akapa qui, après serment prêté, nous a déclaré :

« La terre Hariko appartient à Georo depuis au moins 40 ans, elle lui vient de sa défunte femme dont il est l'unique héritier en vertu des us et coutumes du pays. »

2^o Kimicimis, âgé de 48 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et ans que dessus.

Les membres de la commission

 G. Goussier  H. Goussier  K. Goussier

N^o 380

N^o 512 des revendications

Enquête concernant le nom Georo, portant le n^o 512 des revendications.

Ces jourd'hui, seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu :
1^o Harukise, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant à Akapa qui, après serment prêté, nous a déclaré :

« La terre Pucitepuno appartient à Georo depuis 40 ans, elle lui vient de sa défunte femme dont il est l'unique héritier en vertu des us et coutumes du pays. »

2^o Kimicimis, âgé de 48 ans, cultivateur au même lieu

N^o 383

N^o 545 des revendications

Enquête concernant le lieu Ceikituishuaci, portant le n^o 545 des revendications.

Ces jourd'hui, seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Hantkise, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant à Atkapa qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Hadaei appartient depuis longtemps à Ceikituishuaci, elle lui vient de son père adoptif Hokiatan « décidé sans héritiers »

2^o Kimieimi, âgé de 48 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

D. Grosfille

Kaltambaf

N^o 384

N^o 546 des revendications

Enquête concernant le lieu Ceikituishuaci, portant le n^o 546 des revendications.

Ces jourd'hui, seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Hantkise, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant à Atkapa qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Punahae appartient depuis longtemps à Ceikituishuaci, elle lui vient de son père adoptif Hokiatan décidé « sans héritiers »

2^o Kimieimi, âgé de 48 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission.

D. Grosfille

Kaltambaf

N^o 385

N^o 547 des revendications

Enquête concernant le lieu Ceikituishuaci, portant le n^o 547 des revendications.

Ces jourd'hui, seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Hantkise, âgé de 40 ans, cultivateur à Atkapa qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Tschakaki appartient depuis longtemps à Ceikituishuaci, elle lui vient de son père décidé en laissant sept « héritiers qui ont fait un partage entre eux »

2^e Kimicimui, âgé de 48 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

G. Guépilly

Kaltambaf

N^o 386

Enquête concernant le sieur Kohu, portant le n^o 548 des revendications.

N^o 548 des revendications

Cependant'hui, seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu:
1^o Cahiantini âgée de 30 ans, cultivatrice demeurant à Akapa qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Ahama appartient à Kohu depuis 12 ans, il l'a achetée à cette époque, à la femme Keraata... »

2^o Kimicimui, âgé de 48 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

G. Guépilly

Kaltambaf

N^o 387

Enquête concernant le sieur Kohu, portant le n^o 549 des revendications.

N^o 549 des revendications

Cependant'hui, seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu:
1^o Cahiantini, âgée de 30 ans, cultivatrice demeurant à Akapa qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Tchakampe-Voritikas appartient à Kohu depuis 12 ans, il l'a achetée à cette époque à la femme Kerasatan »

2^o Kimicimui, âgé de 48 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

G. Guépilly

Kaltambaf

N^o 388

N^o 550 des revendications

Enquête concernant le sieur Kimicini (Pierre),
portant le n^o 550 des revendications.

Ces jourd'hui, seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu:
1^o Hunkive, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant à Akapa
qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Vainpoi appartient à Kimicini depuis 10
« ans, elle lui vient de sa femme décédée en le laissant seul héritier
« de ses biens, en vertu des us et coutumes du pays. »

2^o Marai, âgé de 37 ans, cultivateur à Akapa, après serment
prêté, nous a fait une déclaration confirmant la
précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a
été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

N^o 389

N^o 551 des revendications

Enquête concernant le sieur Kimicini, portant
le n^o 551 des revendications.

Ces jourd'hui, seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu:
1^o Hunkive, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant à
Akapa qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Hahahua appartient à Kimicini depuis
« environ 30 ans, il l'a achetée à cette époque au s^r Mitha. »

2^o Marai, âgé de 37 ans, cultivateur à Akapa, après
serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant
la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a
été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

N^o 390

N^o 552 des revendications

Enquête concernant la femme Hrapu, portant
le n^o 552 des revendications.

Ces jourd'hui, seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu:
1^o Cerkipoc, âgé de 51 ans, cultivateur demeurant à
Akapa qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Mamavahua appartient depuis 15 ans
« à la femme Hrapu; elle lui vient de ses défunts parents,
« décédés en laissant un autre héritier avec lequel elle a fait un
« partage à l'amiable. »

2^e Hounkioe, âgé de 40 ans, cultivateur au même lieu après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

 *conf. ill.*

Haltambak

N^o 391

Enquête concernant la femme Hoiapou, portant le n^o 553 des revendications.

Ces jours, seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu:


1^e Ceitkipwe, âgé de 37 ans, cultivateur à Atapa qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Kakiomas appartient à la femme Hoiapou depuis 15 ans; elle lui vient de ses défunts parents décédés en laissant 2 héritiers qui ont fait un partage entre eux. »

2^e Hounkioe, âgé de 40 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

 *conf. ill.*

Haltambak

N^o 392

Enquête concernant la femme Hoiapou, portant le n^o 554 des revendications.

Ces jours, seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^e Ceitkipwe, âgé de 32 ans, cultivateur à Atapa qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Belaiohette appartient depuis 15 ans à la femme Hoiapou, elle lui vient de ses parents décédés en laissant 2 héritiers qui ont fait un partage entre eux. »

2^e Hounkioe, âgé de 40 ans, cultivateur au même lieu après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

 *conf. ill.*

Haltambak

N^o 553 des revendications

N^o 554 des revendications

N^o 393

Enquête concernant la femme Hiaapu, portant le n^o 555 des revendications.

N^o 555 des revendications

Ces jours'hui, seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu:
1^o Bekipae, âgé de 32 ans, cultivateur demeurant à Atkapua, qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Mioiki appartient depuis 25 ans à la femme Hiaapu; elle lui vient de ses défunts parents décédés en laissant deux héritiers qui ont fait un partage entre eux. »

2^o Herukise, âgé de 40 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

de Gouffilly

N^o 394

Enquête concernant la femme Ceepu (Inabelle) portant le n^o 556 des revendications.

N^o 556 des revendications.

Ces jours'hui, seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu:
1^o Bekeroumou, âgé de 37 ans, chef ou district d'Atkapua qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Cealioa appartient depuis longtemps à la femme Ceepu, elle lui vient de son défunt père adoptif décédé sans héritier. »

2^o Herukise, âgé de 40 ans, cultivateur au même lieu après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

de Gouffilly

N^o 395

Enquête concernant la femme Ceepu (Inabelle) portant le n^o 557 des revendications.

N^o 557 des revendications.

Ces jours'hui, seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu:
1^o Bekeroumou, âgé de 37 ans, cultivateur, chef ou district d'Atkapua qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Vokahali, appartient depuis 15 ans à la femme Ceepu, elle lui vient de son défunt père adoptif décédé sans héritier. »

2^e Hornkise, âgé de 40 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative, a été classée et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

N^o 396

Enquête concernant la femme Tchouaïapina, portant le n^o 558 des revendications.

Ces jours, seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu:


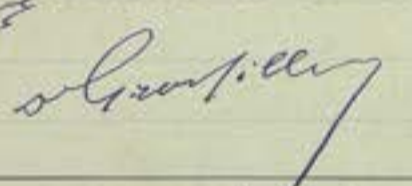

1^o Hornkise, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant à Atkapa qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre fermée des trois lots Kotsinpur - Avakua - Vaipio, appartient depuis 19 ans à la femme Tchouaïapina; elle lui vient de son défunt père décédé en laissant deux héritiers qui ont fait un partage entre eux. »

2^o Tchouanounou, âgé de 37 ans, chef de district d'Atkapa, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative a été classée et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

N^o 397

Enquête concernant le sieur Berria, portant le n^o 559 des revendications.

Ces jours, seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Hornkise, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant à Atkapa, qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Benanamuhu appartient à Berria depuis 14 ans; elle lui vient de sa défunte mère Vothakaiti décédée en laissant sept héritiers qui ont fait un partage entre eux. »

2^o Tchekipoe, âgé de 31 ans, cultivateur au même lieu après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été classée et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

N^o 558 des revendications

N^o 559 des revendications

N^o 398

N^o 560 des revendications

Enquête concernant le lieu Omitte, portant le n^o 560 des revendications.

Ces jourd'hui, seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu:
1^o Kimmoumi, âgé de 48 ans, cultivateur demeurant à Atkapa qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Cechukokumi appartient depuis 5 ans à Omitte, il l'a achetée à cette époque à la femme Huiapu. »

2^o Marai, âgé de 37 ans, cultivateur demeurant à Atkapa après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

N^o 399

N^o 561 des revendications

Enquête concernant le lieu Cechukapuaimea portant le n^o 561 des revendications.

Ces jourd'hui, seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu:
1^o Ceikipoe, âgé de 32 ans, cultivateur demeurant à Atkapa qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Mistaru appartient à Cechukapuaimea depuis 3 ans, il l'a achetée à cette époque à la femme Huiapu. »

2^o Omitte, âgé de 36 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

N^o 400

N^o 562 des revendications

Enquête concernant le lieu Toiro, (David) portant le n^o 562 des revendications.

Ces jourd'hui, seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu:
1^o Ceikipoe, âgé de 32 ans, cultivateur à Atkapa qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Cepahake appartient à Toiro depuis 9 ans; il l'a achetée à cette époque à la femme Huiapu. »

2^o Omitte, âgé de 36 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

N^o 403

N^o 565 des revendications

Enquête concernant la femme Pota (Louise) portant le n^o 565 des revendications.

Cesard'hui, seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu:
1^o Harukise, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant à Akapa qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Keatea appartient à la femme Pota depuis 27 ans; elle lui vient de sa défunte mère dont elle est l'unique héritière. »

2^o Kimicimi, âgé de 48 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

G. Grandpierre

H. Kallenberg

N^o 404

N^o 566 des revendications

Enquête concernant la femme Pota (Louise) portant le n^o 566 des revendications.

Cesard'hui, seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu:
1^o Harukise, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant à Akapa qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Kimin, appartient à la femme Pota depuis 27 ans; elle lui vient de sa défunte mère dont elle est l'unique héritière. »

2^o Kimicimi, âgé de 48 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

G. Grandpierre

H. Kallenberg

N^o 405

N^o 567 des revendications

Enquête concernant la femme Pota (Louise) portant le n^o 567 des revendications.

Cesard'hui, seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu:
1^o Harukise, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant à Akapa qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Carheoo appartient à la femme Pota depuis 27 ans, la tenant de sa défunte mère dont elle est l'unique héritière. »

2^e Kimicimui, âgé de 48 ans, cultivateur demeurant au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

G. Goussier

Kaltambaf

N^o 406

N^o 568 des revendications

Enquête concernant la femme Pota (Louise) portant le n^o 568 des revendications.

Cesant'hui, seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^e Harukioe, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant à Atakpa qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Cokonave appartient depuis 27 ans à la femme Pota; elle lui vient de sa défunte mère, dont elle est l'unique héritière. »

2^e Kimicimui, âgé de 48 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

G. Goussier

Kaltambaf

N^o 407

N^o 569 des revendications

Enquête concernant la femme Pota (Louise) portant le n^o 569 des revendications.

Cesant'hui, seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^e Harukioe, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant à Atakpa qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Haecei, appartient à la femme Pota depuis 27 ans, elle lui vient de sa défunte mère dont elle est l'unique héritière. »

2^e Kimicimui, âgé de 48 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

G. Goussier

Kaltambaf

N^o 408

N^o 570 des revendications

Enquête concernant la femme Pota (Louise) portant le n^o 570 des revendications.

Cesant'hui, seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu:


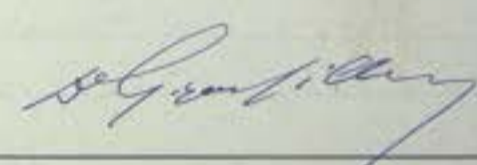
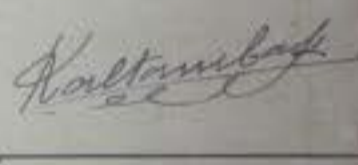
1^o Hunkise, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant à Akapa qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Takinta appartient à la femme Pota depuis 8 ans, elle lui a été donnée par son père adoptif, le n^o Georo, qui n'a pas d'enfant. »

2^o Kinnicini, âgé de 48 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

N^o 409

N^o 573 des revendications

Enquête concernant la femme Kemaata portant le n^o 573 des revendications.

Cesant'hui, seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu:


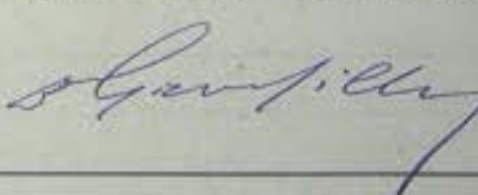

1^o Hunkise, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant à Akapa qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Betahoa appartient depuis 15 ans à la femme Kemaata; elle lui vient de sa défunte mère décédée en laissant deux héritiers qui ont fait un partage entre eux. »

2^o Cekanoumu, âgé de 37 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

N^o 410

N^o 574 des revendications

Enquête concernant la femme Kemaata portant le n^o 574 des revendications.

Cesant'hui, seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Cekanoumu, âgé de 37 ans, cultivateur demeurant à Akapa qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Parohé appartient à la femme Kemaata depuis 15 ans, elle lui vient de sa défunte mère décédée en laissant deux héritiers qui ont fait un partage entre eux. »

2^e Cahiantini, âgée de 30 ans, cultivatrice au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

 G. G. G. G.

 K. K. K. K.

N^o 411

N^o 575 des revendications

Enquête concernant la femme Kernaxta, portant le n^o 575 des revendications.

Ces jourd'hui, seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

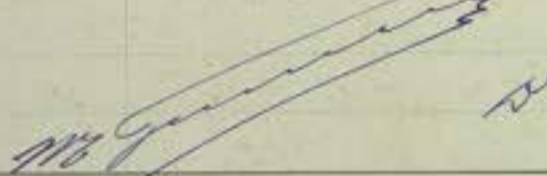
1^e Tockonoum, âgé de 37 ans, cultivateur demeurant à Akapa qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Ceiviopéhi appartient à la femme Kernaxta depuis 15 ans, elle lui vient de sa défunte mère décédée en laissant deux héritiers qui ont fait un partage entre eux. »

2^e Cahiantini, âgée de 30 ans, cultivatrice au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

 G. G. G. G.

 K. K. K. K.

N^o 412

N^o 577 des revendications.

Enquête concernant la femme Cahiantini portant le n^o 577 des revendications.

Ces jourd'hui, seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^e Hounkive, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant à Akapa qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Antaxpaahna appartient depuis 10 ans à la femme Cahiantini, elle lui a été donnée par son père adoptif Moke décédé depuis longtemps. »

2^e Ceikipoe âgé de 31 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative, a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

 G. G. G. G.

 K. K. K. K.

N^o 413

N^o 578 des revendications

Enquête concernant la femme Bahiantini portant le n^o 578 des revendications.

Cesaud'hui, seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu:
1^o Hunkise, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant à Akapa qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Behatmatake appartient depuis 10 ans à la femme Bahiantini, elle lui a été donnée par sa mère adoptive la femme Hikatini décédée depuis longtemps. »

2^o Ceikipoe, âgé de 32 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~Signature~~

de Crap. Aug

Haltambaf

N^o 414

N^o 579 des revendications

Enquête concernant la femme Bahiantini, portant le n^o 579 des revendications.

Cesaud'hui, seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu:
1^o Hunkise, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant à Akapa qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Hanina appartient depuis plus de 10 ans à la femme Bahiantini, elle lui a été donnée par sa mère adoptive Kuaheï décédée depuis longtemps, sans laisser d'héritiers. »

2^o Ceikipoe, âgé de 32 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~Signature~~

de Crap. Aug

Haltambaf

N^o 415

N^o 580 des revendications

Enquête concernant le sieur Kirmeini portant le n^o 580 des revendications.



Cesaud'hui, seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu:
1^o Hunkise, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant à Akapa qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Haeouhan appartient à Kirmeini depuis plusieurs années, il l'a achetée à Ceikituvo qui en avait la possession effective depuis très longtemps. »

2^e Teikipae, âgé de 31 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

 G. G. G. G.  H. H. H. H.

N^o 416

Enquête concernant le ruis Ohutaipi, portant le n^o 581 des revendications.

Ces jours, seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu:



1^{er} Henukioe, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant à Akapa qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Hantua appartient depuis longtemps à Ohutaipi; elle lui vient de sa défunte mère décédée en laissant sept héritiers qui ont fait un partage entre eux. »

2^e Kimi ei nui, âgé de 48 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

 G. G. G. G.  H. H. H. H.

N^o 417

Enquête concernant le ruis Georo, portant le n^o 582 des revendications.

Ces jours, seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^{er} Henukioe, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant à Akapa qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Gehaneva appartient à Georo depuis très longtemps, elle lui vient de son défunt père dont il est l'unique héritier. »

2^e Kimi ei nui, âgé de 48 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

 G. G. G. G.  H. H. H. H.

N^o 581 des revendications.

N^o 582 des revendications

N^o 418

N^o 583 des revendications

Enquête concernant le sieur Bernia (domé) portant le n^o 583 des revendications.

Ces jourd'hui, seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Hourkiae, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant à Akapa qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Houtaketeu appartient depuis 20 ans à Bernia, elle a été donnée par son père a daptif, le v^o Comi « décidé sans héritier... »

2^o Kimi ei mi, âgé de 48 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

Le Proc. Day

Haltambaf

N^o 419

N^o 587 des revendications

Enquête concernant la femme Hikatini (Henriette) portant le n^o 587 des revendications.

Ces jourd'hui, seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Hourkiae, âgé de 40 ans cultivateur demeurant à Akapa, qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Trintuitoka, appartient à la femme Hikatini « depuis 15 ans; elle lui vient de son défunt père Patahi décédé « en laissant deux héritiers qui ont fait un partage entre eux... »

2^o Kimi ei mi, âgé de 48 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative, a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

Le Proc. Day

Haltambaf

N^o 420

N^o 588 des revendications

Enquête concernant le sieur Bertlihaa (Jean) portant le n^o 588 des revendications.

Ces jourd'hui, seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Hourkiae, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant à Akapa qui, après serment prêté, nous a déclaré:

+ faite sous

~~M. G. S. L.~~

« La terre be hae manu ei appartient depuis 10 ans au s^r
« beikihaa, elle lui a été donnée par son père adoptif, le nommé
« Kahu, qui n'a pas d'enfant. »

2^e Kimi ei nui, âgé de 48 ans, cultivateur au même
lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration
confirmant la précédente.

Cette enquête confirmant la forme administrative a
été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~M. G. S. L.~~

~~M. G. S. L.~~

~~Haltambaf~~

N^o 421

N^o 589 des revendications.

Enquête concernant le sieur beikihaa, Jean pro-
tant le n^o 589 des revendications.

Ce jour d'hui, seize mai mil neuf cent quatre, ont
comparu :

1^o Hunkise, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant à
Akapa qui, après serment prêté, nous a déclaré :

« La terre Paekavaa appartient depuis 10 ans au s^r
« beikihaa; elle lui a été donnée par son père adoptif Kahu
« qui n'a pas d'enfant. »

2^o Kimi ei nui, âgé de 48 ans, cultivateur au même
lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration
confirmant la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative, a
été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~M. G. S. L.~~

~~M. G. S. L.~~

~~Haltambaf~~

N^o 422

N^o 590 des revendications.

Enquête concernant le sieur bekonamu portant
le n^o 590 des revendications

Ce jour d'hui, seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu :

1^o Kimi ei nui, âgé de 48 ans, cultivateur demeurant à
Akapa qui, après serment prêté, nous a déclaré :

« La terre Vaihakaita appartient à bekonamu depuis
« environ 10 ans; elle lui vient de son défunt père décédé
« en laissant sept héritiers qui ont fait un partage entre eux. »

2^o Hunkise, âgé de 40 ans, cultivateur au même lieu,
après serment prêté, nous a fait une déclaration confir-
mant la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative, a

été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.
Les membres de la commission

Griffiths

Haltimbat

N^o 423

N^o 591 des revendications

Enquête concernant le sieur Bekonamun, portant
le n^o 591 des revendications.

Ces jours'hui, seize mai mil neuf cent quatre, ont
comparu:

1^o Kimi ei mi, âgé de 48 ans, cultivateur demeurant à
Akapa qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Ouehu appartient à Bekonamun depuis environ
« 10 ans; elle lui vient de son défunt père adoptif Beakitotohe
« décédé sans héritier... »

2^o Hounkise, âgé de 40 ans, cultivateur au même lieu,
après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant
la précédente.

Cette enquête, faite sans la forme administrative, a
été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

Griffiths

Haltimbat

N^o 424

N^o 592 des revendications

Enquête concernant le sieur Bekonamun portant
le n^o 592 des revendications.

Ces jours'hui, seize mai mil neuf cent quatre, ont
comparu:

1^o Kimi ei mi, âgé de 48 ans, cultivateur demeurant à Akapa
qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Paitua appartient à Bekonamun depuis
« 10 ans; elle lui vient de son défunt père décédé en laissant
« sept héritiers qui ont fait un partage entre eux... »

2^o Hounkise, âgé de 40 ans, cultivateur au même lieu,
après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant
la précédente.

Cette enquête faite sans la forme administrative, a
été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

Griffiths

Haltimbat

N^o 425

N^o 593 des revendications

Enquête concernant le sieur Tckanoum, portant le n^o 593 des revendications.

Ces jours'hui, seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Kimi ei mi, âgé de 48 ans, cultivateur demeurant à Akapa qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Putatama appartient à Tckanoum depuis environ 14 ans; elle lui a été donnée par sa mère adoptive, la né^e Tsoakitotoke, décédée sans héritier... »

2^o Harukioe, âgé de 40 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

H. Comp. émy

Haltambaf

N^o 426

N^o 594 des revendications

Enquête concernant le sieur Tckanoum, portant le n^o 594 des revendications.

Ces jours'hui, seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Kimi ei mi, âgé de 48 ans, cultivateur demeurant à Akapa qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Vaiapa appartient depuis 20 ans au sieur Tckanoum; elle lui a été donnée par son père adoptif Kahu décédé sans héritier... »

2^o Harukioe, âgé de 40 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative, a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

H. Comp. émy

Haltambaf

N^o 427

N^o 595 des revendications

Enquête concernant le sieur Tckanoum, portant le n^o 595 des revendications.

Ces jours'hui, seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Kimi ei mi, âgé de 48 ans, cultivateur demeurant à Akapa qui, après serment prêté, nous a déclaré:

N^o 430

Enquête concernant le sieur Marai, portant le n^o 598 des revendications

Cejourd'hui, seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Hunkioe, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant à Akapa qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Kotike appartient à Marai depuis 20 ans environ; elle lui vient de son défunt père décédé en laissant deux héritiers qui ont fait un partage entre eux. »

2^o Kimi emui, âgé de 48 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative, a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

N^o 431

Enquête concernant le sieur Marai, portant le n^o 599 des revendications.

Cejourd'hui, seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Hunkioe, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant à Akapa qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Natueena appartient depuis 10 ans à Marai, elle lui vient de sa défunte mère qui a laissé deux héritiers qui ont fait un partage entre eux. »

2^o Kimi emui, âgé de 48 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative, a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

N^o 432

Enquête concernant la femme Behenotziaa, portant le n^o 600 des revendications.

Cejourd'hui, seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Hunkioe, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant à Akapa qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Atikahna appartient à la femme Tchevotaïova
« depuis plus de 20 ans; elle lui vient de sa défunte mère décédée
« en laissant sept héritiers qui ont fait un partage entre eux. »

2^e Kimi ei mi, âgé de 48 ans, cultivateur au même lieu,
après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant
la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative, a été
close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

N^o 433

N^o 601 des revendications

Enquête concernant la femme Tchevotaïova, portant
le n^o 601 des revendications.

Ces jours, seize mai mil neuf cent quatre, ont
comparu:

1^{er} Hémukise, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant à
Atkapa qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Caprivi appartient à la femme Tchevotaïova
« depuis environ 20 ans; elle lui vient de sa défunte mère décédée
« en laissant sept héritiers qui ont fait un partage entre eux. »

2^e Kimi ei mi, âgé de 48 ans, cultivateur au même lieu,
après serment prêté, nous a fait une déclaration confir-
mant la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative, a
été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

N^o 434

N^o 602 des revendications.

Enquête concernant la femme Tchevotaïova, por-
tant le n^o 602 des revendications.

Ces jours, seize mai mil neuf cent quatre, ont
comparu:

1^{er} Hémukise, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant à
Atkapa qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« Les quatre lots Vachia - Titiata - Oputoi et Pavaica
« appartiennent depuis 20 ans à la femme Tchevotaïova, elle
« les tient de sa défunte mère décédée en laissant sept héritiers
« qui ont fait un partage entre eux. »

2^e Kimi ei mi, âgé de 48 ans, cultivateur au même lieu,
après serment prêté, nous a fait une déclaration confir-

N^o 437

N^o 605 des revendications

Enquête concernant le sieur Ceikitino, portant le n^o 605 des revendications.

Ces jours, seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Kimi ei mi, âgé de 48 ans, cultivateur demeurant à Atapia qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Heimi appartient à Ceikitino depuis longtemps, il la tient de ses défunts parents décidés en laissant un autre héritier, la femme Behonapina qui a fait un partage à l'amiable avec son frère Ceikitino... »

2^o Hounkioe, âgé de 40 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

G. G. G.

Kaltambal

N^o 438

N^o 606 des revendications.

Enquête concernant le sieur Ceikitino, portant le n^o 606 des revendications.

Ces jours, seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Kimi ei mi, âgé de 48 ans, cultivateur demeurant à Atapia qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Atania appartient à Ceikitino depuis longtemps, elle lui vient de ses défunts parents décidés en laissant une autre héritière, la femme Behonapina qui a fait un partage à l'amiable avec son frère Ceikitino... »

2^o Hounkioe, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

G. G. G.

Kaltambal

N^o 439

N^o 607 des revendications

Enquête concernant le sieur Ceikitino, portant le n^o 607 des revendications.

Ces jours, seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Kimi ei mi, âgé de 48 ans, cultivateur demeurant à

Atkapa qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Cektetu appartient à beiktiniso depuis longtemps, elle lui vient de ses défunts parents décedés en laissant une autre héritière la femme behonsapina qui a fait un partage à l'amiable avec son frère beiktiniso. »

2^e Hamukioe, âgé de 40 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

N^o 440

Enquête concernant le sieur Cektiniso, portant le n^o 608 des revendications

N^o 608 des revendications

Cesourd'hui, seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^{er} Kimi ei nisi, âgé de 48 ans, cultivateur demeurant à Atkapa qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Kokina appartient depuis 20 ans, à beiktiniso, elle lui vient de son défunt père adoptif Lemiki décedé en laissant une héritière, le sieur Maras, qui a renoncé depuis longtemps à ses droits sur cette terre. »

2^e Hamukioe, âgé de 40 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

N^o 441

Enquête concernant le sieur Otto (Louis Philippe) portant le n^o 609 des revendications.

N^o 609 des revendications

Cesourd'hui, seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^{er} Kay (Paul), âgé de 47 ans, commerçant demeurant à Atkapa qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La vallée de Haapapam appartient au sieur Otto depuis au moins 15 ans. J'en suis le locataire depuis environ une quinzaine d'années. »

2^e. Bekanounnu, âgé de 37 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~M. G. G.~~

G. G. G.

Kaltambak

N^o 442

Enquête concernant la femme Hureke (Melanie) portant le n^o 611 des revendications.

Ces jours, seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^{er}. Ceitituiso, âgé de 30 ans, cultivateur demeurant à Gousshae qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre formée des trois lots Cahikueo-Haekha et Vaipua appartient depuis 40 ans à la femme Hureke, elle lui vient de sa défunte mère dont elle est l'unique héritière... »

2^e. Hurekise, âgé de 40 ans, cultivateur au même lieu après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~M. G. G.~~

G. G. G.

Kaltambak

N^o 443

Enquête concernant la femme Cahiantini, portant le n^o 612 des revendications.

Ces jours, seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^{er}. Hurekise, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant à Akapa qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Campuae appartient à la femme Cahiantini depuis 15 ans, elle lui vient de sa défunte mère dont elle est l'unique héritière... »

2^e. Bekanounnu, âgé de 37 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

~~M. G. G.~~

G. G. G.

Kaltambak

N^o 611 des revendications.

N^o 612 des revendications

N^o 444

N^o 613 des revendications

Enquête concernant la femme Ceepu, portant le n^o 613 des revendications.

Cesourd'hui, seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Hunkive, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant à Akapa qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Akaci appartient depuis 15 ans à la femme Ceepu; elle lui a été donnée par son père adoptif le sieur Beikimatinin décédé sans héritier. »

2^o Kimi si mi, âgé de 48 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission



G. Goussille

Kaltzumbak

N^o 445

N^o 614 des revendications

Enquête concernant la femme Ceepu, portant le n^o 614 des revendications.

Cesourd'hui, seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Hunkive, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant à Akapa qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Akikapai appartient à la femme Ceepu depuis 15 ans, elle lui a été donnée par son père adoptif le sieur Beikimatinin décédé sans héritier. »

2^o Kimi si mi, âgé de 48 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission



G. Goussille

Kaltzumbak

N^o 446

N^o 615 des revendications.

Enquête concernant le sieur Beikimatinin, portant le n^o 615 des enquêtes.

Cesourd'hui, seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Kimi si mi, âgé de 48 ans, cultivateur demeurant à Akapa qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Kolutkin appartient à Ceikimustini depuis
16 ans; elle lui vient de sa défunte mère Cahiapepehuni décédée
en laissant un autre héritier disparu depuis 15 ans environ. »
2^e Hurukise, âgé de 40 ans, cultivateur au même lieu,
après serment prêté, nous a fait une déclaration confir-
mant la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative a
été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission.

N^o 447

Enquête concernant le lieu Ceikimustini, portant
le n^o 616 des revendications.

N^o 616 des revendications.

Ces jours'hui, seize mai mil neuf cent quatre, ont
comparu:


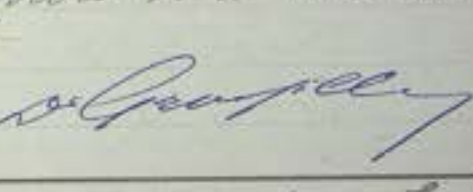
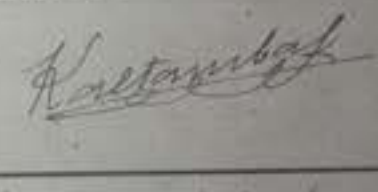
1^{er} Kimi ei mi, âgé de 48 ans, cultivateur demeurant à
Atkapa qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Cepokotake appartient à Ceikimustini
depuis 16 ans; elle lui vient de sa défunte mère décédée en
laissant un autre héritier disparu depuis environ 15 ans. »

2^e Hurukise, âgé de 40 ans, cultivateur au même
lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration
confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative
a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

N^o 448

Enquête concernant le lieu Ceikimustini, por-
tant le n^o 617 des revendications.

N^o 617 des revendications

Ces jours'hui, seize mai mil neuf cent quatre, ont
comparu:

1^{er} Kimi ei mi, âgé de 48 ans, cultivateur demeurant
à Atkapa qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Hakana appartient à Ceikimustini depuis
16 ans; elle lui vient de sa défunte mère décédée en laissant
un autre héritier qui a disparu depuis environ 15 ans. »

2^e Hurukise, âgé de 40 ans, cultivateur au même lieu,
après serment prêté, nous a fait une déclaration con-
firmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.
Les membres de la commission.

 Gouffier

 Hattambach

N^o 449

N^o 618 des revendications

Enquête concernant le sieur Ceiksummatini, portant le n^o 618 des revendications.

Cesourd'hui, seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

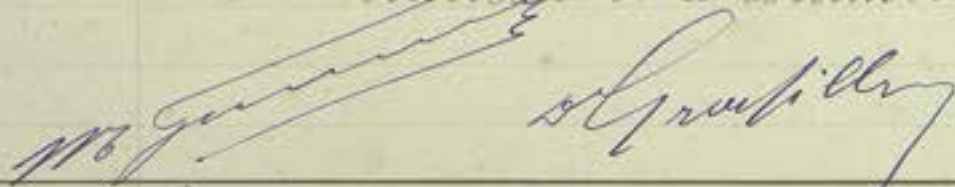
1^o Kims ei nisi, âgé de 48 ans, cultivateur demeurant à Akapa qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Cevoichuretu appartient à Ceiksummatini depuis 16 ans; elle lui vient de sa défunte mère décédée en laissant un autre héritier qui a disparu depuis 15 ans. »

2^o Hounkise, âgé de 40 ans, cultivateur au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

 Gouffier

 Hattambach

N^o 450

N^o 620 des revendications

Enquête concernant le sieur Ah-Won (Léon) portant le n^o 620 des revendications.

Cesourd'hui, seize mai mil neuf cent quatre, ont comparu:

1^o Ceiksummatini, âgé de 37 ans, cultivateur demeurant à Akapa qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Makouchitu appartient à Ah-Won depuis au moins 15 ans; elle lui vient de sa défunte mère dont il est l'unique héritier. »

2^o Hounkise, âgé de 40 ans, cultivateur demeurant au même lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration confirmant la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

 Gouffier

 Hattambach

N^o 451

N^o 623 des revendications.

Enquête concernant la femme Koanna (Nathalie)
épouse ah-Wen, portant le n^o 623 des revendications.

Ce jour'hui, seize mai mil neuf cent quatre, ont
comparu:

1^o Bekouanna, âgé de 37 ans, cultivateur demeurant
à Akapia qui, après serment prêté, nous a déclaré:

« La terre Bekouanna appartient depuis très longtemps
à un sans Kahupokoko; je sais qui il a donné cette terre à
sa fille adoptive, la nommée Koanna (Nathalie) épouse
« ah-Wen (Léon) »

2^o Hamukise, âgé de 40 ans, cultivateur au même
lieu, après serment prêté, nous a fait une déclaration
confirmant la précédente.

Cette enquête, faite sous la forme administrative,
a été close et arrêtée, les jours, mois et an que dessus.

Les membres de la commission

[Signature]

[Signature]